

VERDI

Evaluation environnementale

Pièce 1 : Etat Initial de l'Environnement (EIE)





SOMMAIRE



Pièce 1 : Etat Initial de l'Environnement (EIE)	1
1 Préambule	4
2 Les caractéristiques physiques du territoire	6
2.1 Présentation de Juvisy-sur-Orge	7
2.2 La topographie	8
2.3 La géologie	10
2.4 Qualité de l'air	11
2.5 Le climat	15
2.6 L'eau sur le territoire	17
3 L'environnement naturel	22
3.1 Les zonages réglementaires	23
3.2 Les zonages d'inventaires	25
3.3 Les bases de données biodiversité	31
4 L'occupation du sol	34
4.1 Mode d'occupation des sols	35
4.2 La consommation d'espaces	36
5 Energie et Réseaux	37
5.1 Energie	38
5.2 Les réseaux	41
6 Les risques	44
6.1 Les risques naturels	45
6.2 les risques technologiques	50
6.3 Les nuisances sonores	54





SOMMAIRE



Synthèse des enjeux

60





1

PREAMBULE

L'état initial de l'environnement est une analyse synthétique de la situation environnementale sur un territoire donné. Il vise à identifier les principaux enjeux environnementaux sur la base d'une description thématique des grands domaines de l'environnement.

L'état initial de l'environnement est l'élément de base de l'évaluation environnementale et caractérise l'état actuel de l'environnement et potentiellement son évolution.



2

LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

2.1 PRESENTATION DE JUVISY-SUR-ORGE

Juvisy-sur-Orge est une commune située à environ 20 kilomètres au sud-est de Paris. Située sur les bords de Seine, elle fait partie du département de l'Essonne et plus particulièrement du canton d'Athis-Mons.

Juvisy est limitrophe de quatre communes : Athis-Mons au sud, Savigny-sur-Orge à l'ouest, Draveil à l'est et Viry-Châtillon au nord.

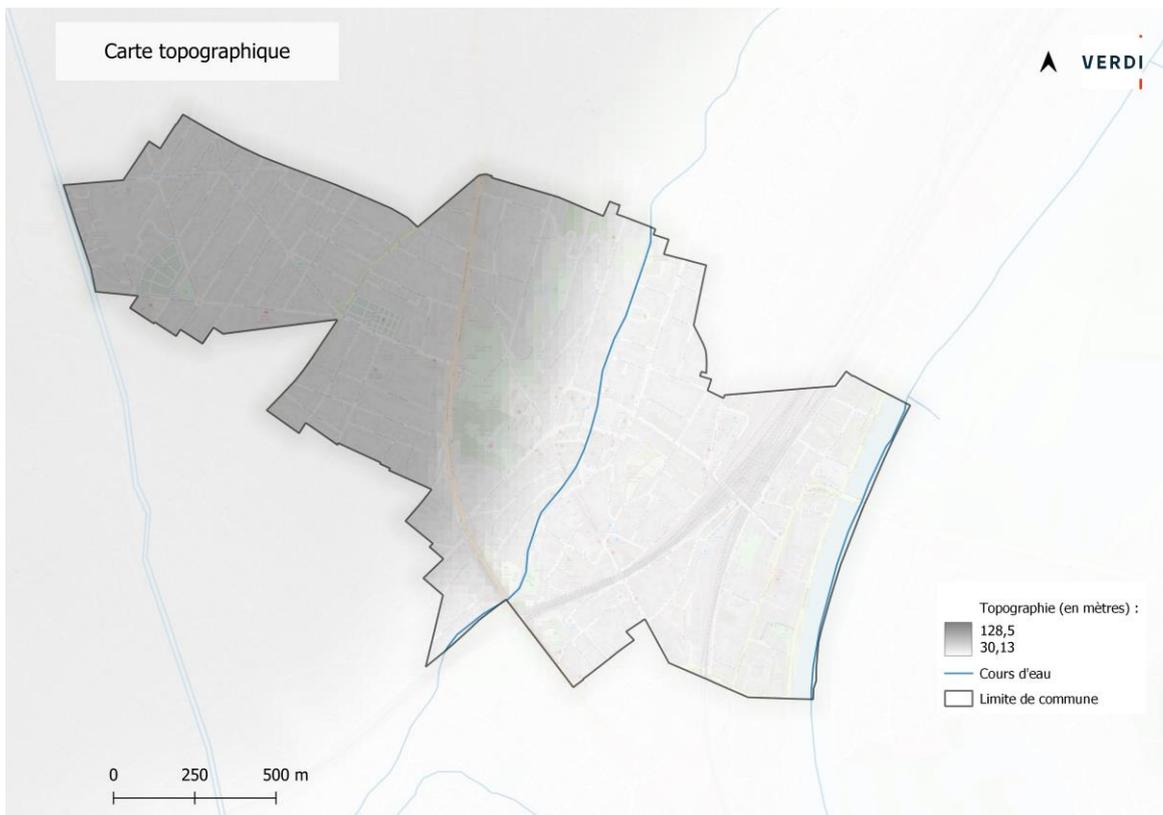
La commune de 2,24 km² comprend 17 656 habitants et présente une densité de 7 882 habitants/km².

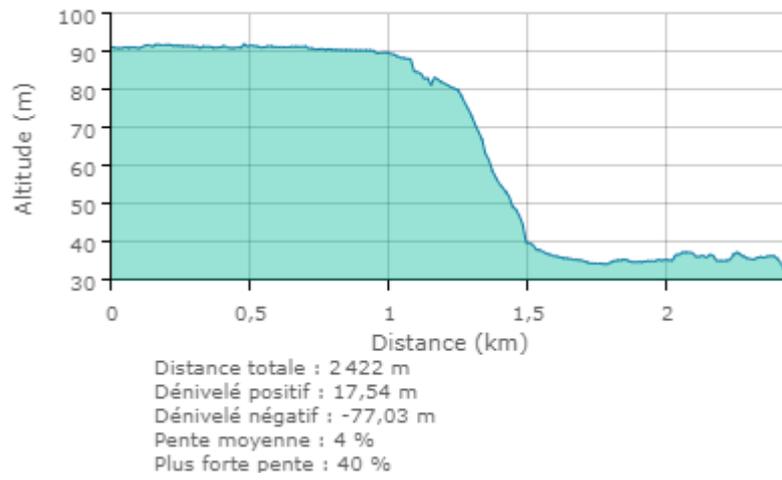
2.2 LA TOPOGRAPHIE

La commune de Juvisy est située au sud-est de Paris.

Le paysage de la commune est marqué par un contexte urbain. Celui-ci est divisé en trois parties : à l'ouest, un paysage de plateau délimité par un coteau abrupt au centre de la commune et une plaine alluviale à l'est longeant la Seine.

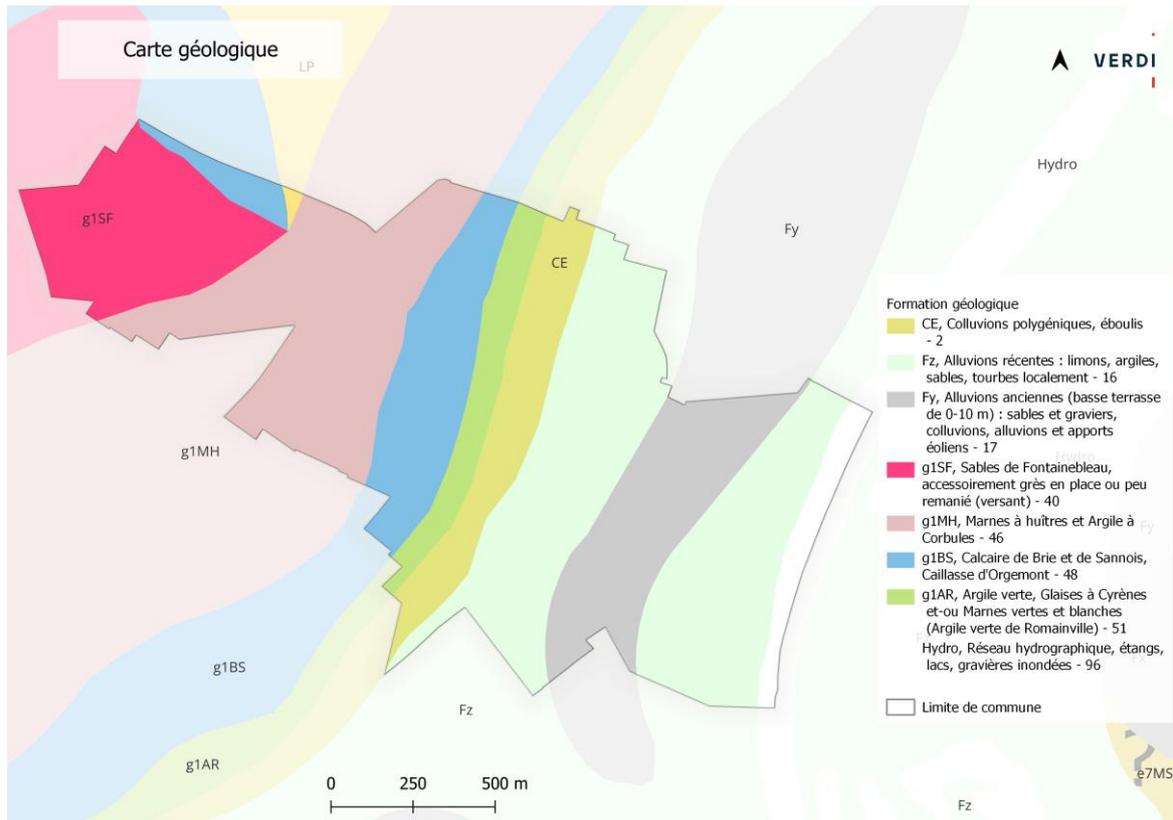
Le point le plus haut de Juvisy est de 92m NGF, il est situé au niveau du plateau à la frontière de la commune avec Savigny-sur-Orge. En raison de l'important dénivelé impliqué par le coteau, le plus le plus bas de Juvisy se situe à environ 2 km seulement de point le plus haut, comme cela est visible sur la coupe longitudinale. Le point le plus bas, situé en bordure de Seine, est de 32m NGF.





La commune ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne la topographie.

2.3 LA GEOLOGIE



La commune de Juvisy s'est développée en terrasse à partir de la Seine où l'on retrouve des alluvions récentes (limons, argiles, sables et tourbes) (Fz) entourant une langue d'alluvions anciennes (sables, graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens) (Fy).

Le coteau abrupt séparant la plaine alluviale du plateau est composé de colluvions polygéniques (CE) au-dessus desquels s'apposent de l'argile verte, glaises à Cyrène (G1AR) et du calcaire de Brie et de Sannois ou Caillasses d'Orgemont (G1BS).

Le plateau est composé de Marnes à huîtres et Argile à Corbules puis dans la partie nord-ouest de calcaire et de Sables de Fontainebleau.

La commune ne présente pas d'enjeu particulier en ce qui concerne la géologie. La composition géologique sert surtout à appréhender les risques naturels, ainsi que la potentielle présence de zones humides.

2.4 QUALITE DE L'AIR

Suite à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, la surveillance de la qualité de l'air en France a été confiée à des associations indépendantes (AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). La surveillance de l'air sur le territoire est assurée par Airparif dont les missions sont les suivantes :

- Surveiller l'air respiré par les Franciliens ;
- Comprendre la pollution atmosphérique et ses impacts
- Accompagner les Franciliens et les partenaires d'Airparif

Airparif met à disposition des bilans annuels de pollution au NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} permettant ainsi de connaître la moyenne annuelle de chaque polluant sur un territoire donné. Cela permet de comparer les données aux valeurs réglementaires mais également aux objectifs fixés par la région.

La station de mesure la plus proche de Juvisy-sur-Orge est située à Montgeron, à environ 5km de la commune.

2.4.1 NO₂

Source : ecologie.gouv.fr

« Les oxydes d'azote (NO_x) regroupent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ils sont émis lors de la combustion (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules...). La chimie de l'azote (fabrication de nitrate d'ammonium...) ou l'utilisation de produits nitrés dans les procédés industriels (verrière...) sont également des émetteurs. Enfin, l'utilisation des engrais azotés entraîne des rejets de NO_x. Les émissions d'origine humaine peuvent localement devenir très largement prépondérantes. [...]

Une fois dans l'air, le monoxyde d'azote (NO) devient du dioxyde d'azote (NO₂), gaz irritant pour les bronches et favorisant les crises d'asthmes et les infections pulmonaires. Les personnes asthmatiques et les jeunes enfants sont plus sensibles à ce polluant. »

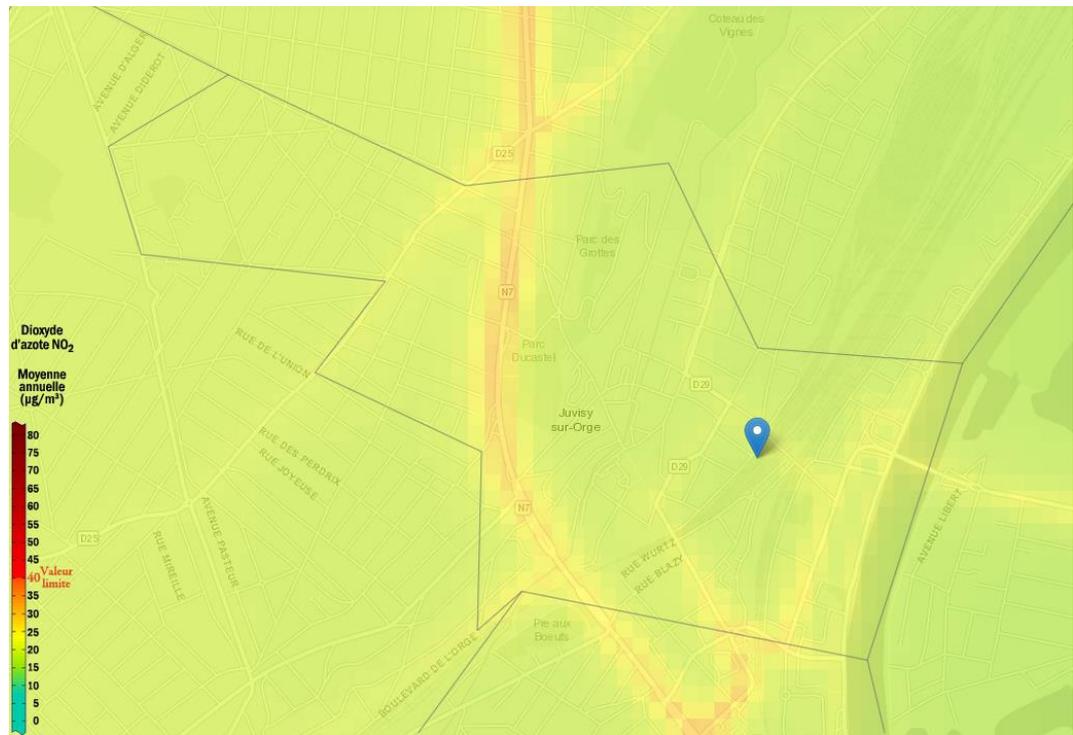


Figure 1 : Concentration moyenne annuelle de NO₂ à Juvisy en 2022, AIRPARIF

Les concentrations moyennes annuelles de NO₂ sont estimées à 19µg/m³ pour la commune. Les données mettent en avant la pollution émise par les axes routiers dont les valeurs dépassent les seuils.

2.4.2 PM

Source : ecologie.gouv.fr

« On distingue :

Les particules primaires, directement émises dans l'atmosphère. Elles sont majoritairement issues de toutes les combustions incomplètes liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports. Elles sont aussi émises par l'agriculture (épandage, travail du sol, etc.). Elles peuvent également être d'origine naturelle (érosion des sols, pollens, feux de biomasse, etc.).

Les particules secondaires, formées dans l'atmosphère suite à des réactions physico-chimiques pouvant impliquer le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) ou les composés organiques volatils (COV), voire des particules primaires.

Les particules sont classées en fonction de leur taille :

« L'ozone (O₃) est un gaz indispensable à la vie terrestre. Naturellement présent dans l'atmosphère, il forme une couche dans la stratosphère (de 12 à 50 km au-dessus du sol), qui protège des rayons ultraviolets (plus de 97 % des rayons ultraviolets sont interceptés par cette couche). Dans les basses couches de l'atmosphère (troposphère, de 0 à 12 km au-dessus du sol), l'ozone est en revanche un polluant atmosphérique nocif pour la santé humaine, les animaux et les végétaux, à cause de son caractère oxydant.

L'ozone est un polluant secondaire, résultant de transformations photochimiques complexes entre certains polluants comme les oxydes d'azote (NO_x), le monoxyde de carbone et les composés organiques volatils (COV). Il est irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux et s'associe à l'augmentation du taux de mortalité durant les épisodes de pollution. Il affecte les végétaux et réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Il contribue à l'effet de serre et à l'oxydation de certains matériaux comme les textiles ou le caoutchouc.

Les épisodes de pollution à l'ozone surviennent principalement durant l'été, lors de situations anticycloniques calmes, ensoleillées et chaudes, avec peu ou pas de vent. Les périodes de canicule sont donc propices à l'apparition de tels épisodes. »

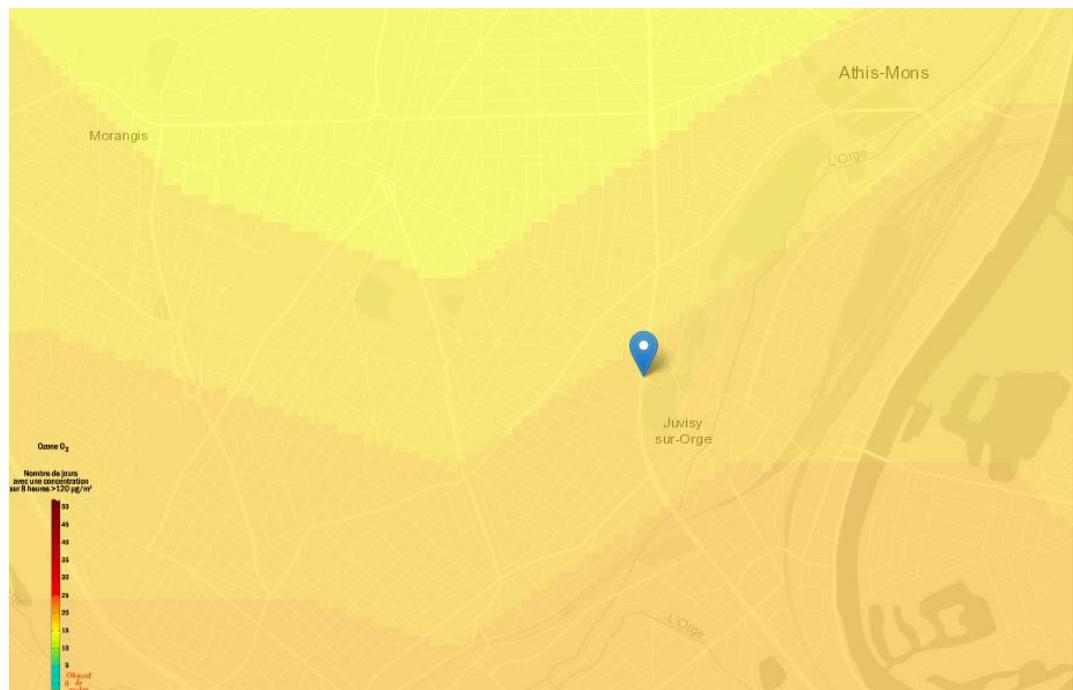


Figure 3 : Nombre de jours supérieurs à 120µg/m² pour 8h à Juvisy en 2022, AIRPARIF

En 2022, 18 jours ont connu un taux d'O₃ supérieur à 120 µg/m³ pendant 8h dans la commune de Juvisy. Selon les normes de l'OMS, les valeurs moyennes annuelles recommandées de dioxyde d'azote (NO₂), sont de 105µg/m³.

La qualité de l'air à Juvisy semble cependant se placer généralement au niveau des objectifs de qualité ciblés par l'OMS et l'AASQA.

2.5 LE CLIMAT

Source : infoclimat

Le climat de Juvisy est selon la classification de Köppen-Geiger un climat océanique (Cfb), dont les caractéristiques sont des hivers doux et des étés frais.

Les données locales sont fournies par la station d'Athis-Mons, ville voisine de Juvisy, qui est la station météorologique la plus proche.

- La température moyenne annuelle est de 13.6 °C.
- La température moyenne minimale est de 9.1 °C, la plus basse étant en janvier.
- La température moyenne maximale est de 18.1°C, la plus élevée étant en août.

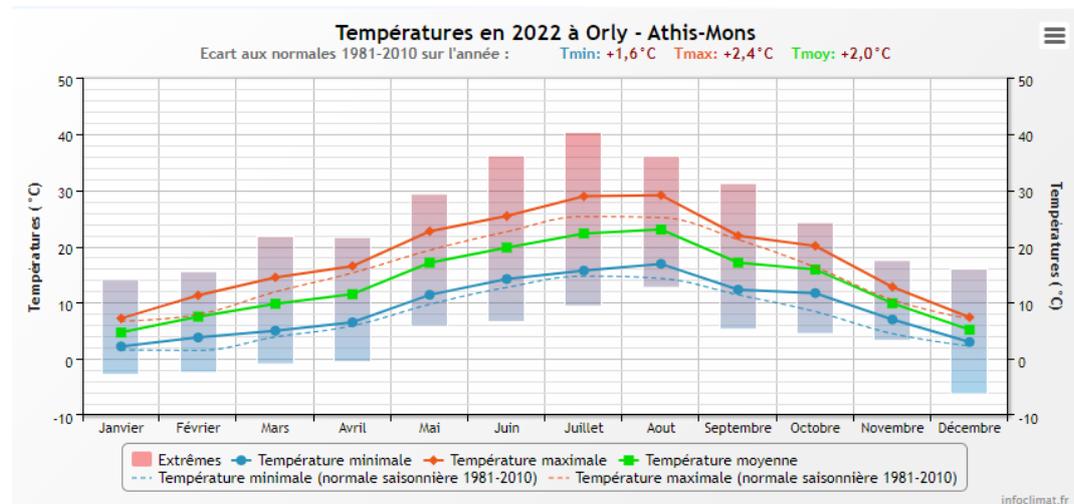


Figure 4 : Données climatiques température 2022 - Station d'Athis-Mons, infoclimat.fr

La commune semble être, ces dernières années, plus sensible au réchauffement climatique, les températures n'ont cessé d'augmenter en été comme en hiver.

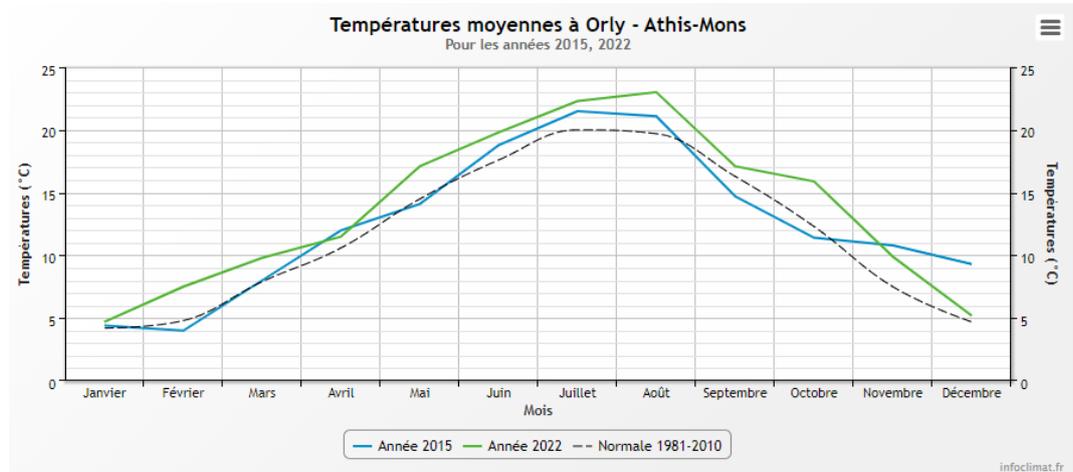


Figure 5 : Données climatiques température 2015-2022 - Station d'Athis-Mons, infoclimat.fr

Avec un cumul moyen à l'année de 562.6 mm, les précipitations sur la commune de Juvisy se situent dans la moyenne annuelle basse sur le territoire national (précipitations allant de 500 mm à 2000 mm suivant les régions) (source : Eaufrance).

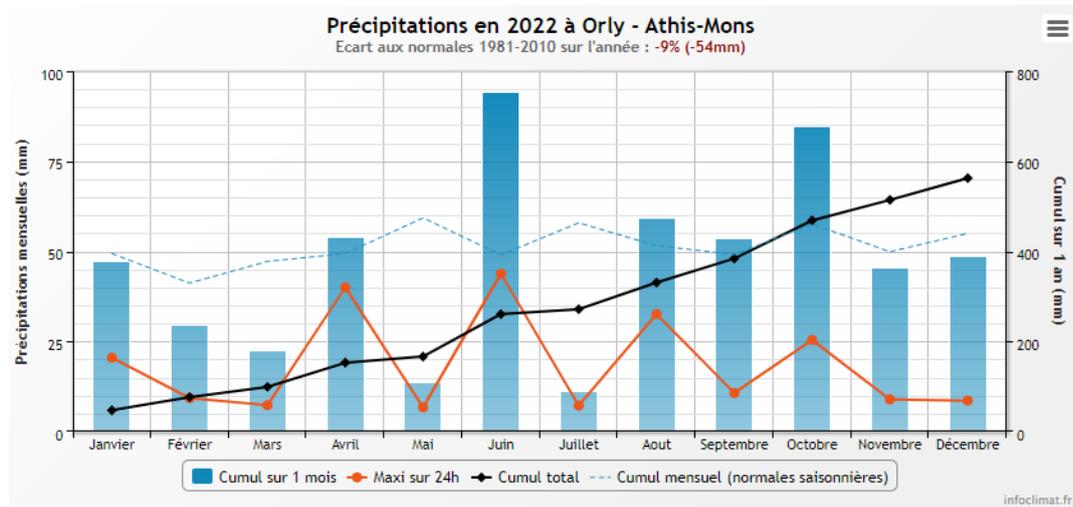


Figure 6 : Données précipitations 2022 - Station d'Athis-Mons, infoclimat.fr

Globalement, la commune ne présente pas d'enjeu particulier en lien avec le climat. L'enjeu est reporté sur les risques naturels, surtout le risque d'inondation, qui est, en effet, accentué par les changements climatiques.

2.6 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

2.6.1 LE DOCUMENT CADRE SUR L'EAU

La commune de Juvisy est concernée par un Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE) qui s'impose au document d'urbanisme local.

Le SDAGE du « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands » (anciennement SDAGE Seine-Normandie), a été approuvé le 6 avril 2022. Articulé autour de 5 orientations fondamentales qui répondent aux grands enjeux issus de la consultation du public et des assemblées réalisées en 2018-2019. Le SDAGE actuellement en vigueur s'applique sur la période 2022-2027.

Les enjeux :

- Réduire les pollutions et préserver la santé
- Faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- Anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- Concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers
- Renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

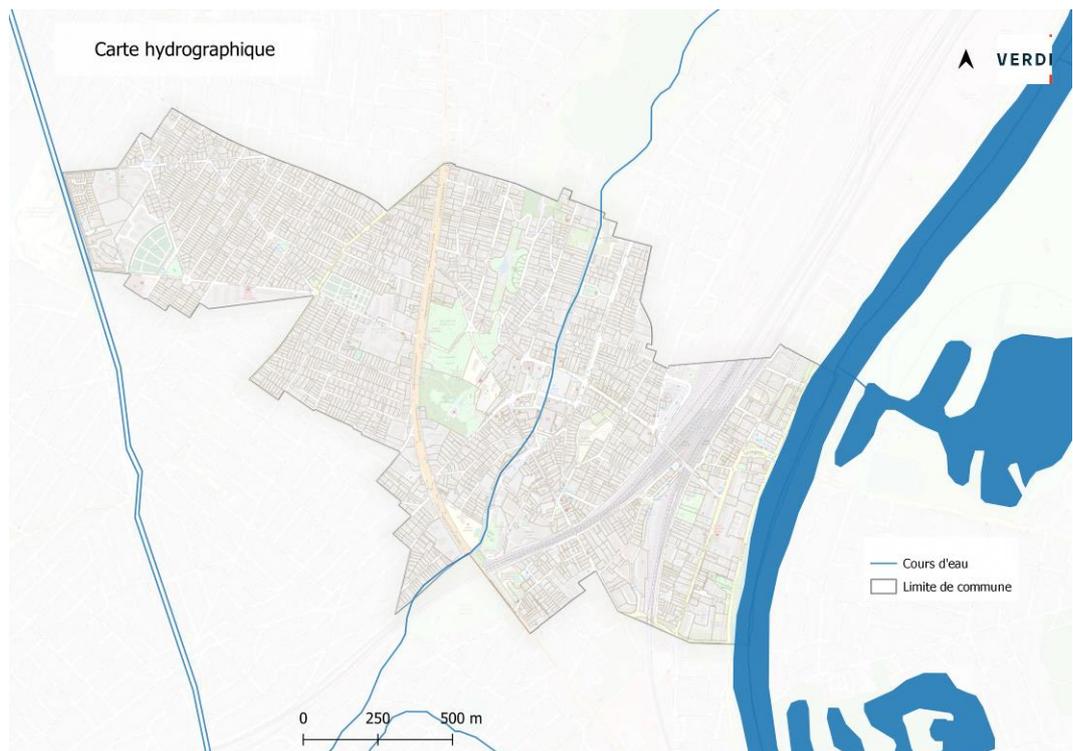
Les orientations fondamentales :

- **OF1** : Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée
- **OF2** : Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable
- **OF3** : Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles
- **OF4** : Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux changements climatiques
- **OF5** : Protéger et restaurer la mer et le littoral

2.6.2 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Juvisy est traversée par deux cours d'eau référencés de classe 1 et 2. La classe 1 correspond à un cours d'eau de plus de 100 km et la classe 2 à un cours d'eau allant de 50 à 100 km.

Classe	Nom	Longueur
1	La Seine	0.989 km
2	L'Orge	1.465 km

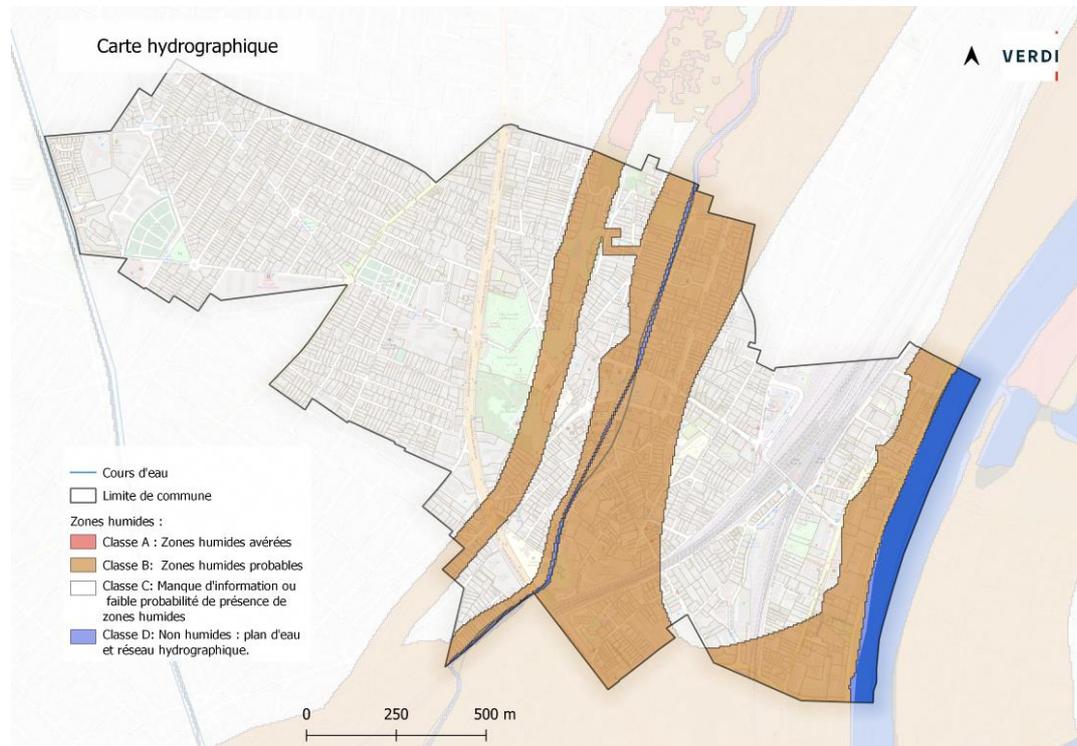


Les eaux occupent 3.7% du territoire. La préservation de ces cours d'eau, en tant que réservoirs de biodiversité et sources de services écosystémiques, représente un enjeu important pour la commune.

2.6.3 ENVELOPPE D'ALERTE DES ZONES HUMIDES DE LA DIRECTION REGIONALE ET INTER-DEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS (DRIEAT)

Les enveloppes d'alerte sont déclinées en 4 classes :

Classe 2010	Classe 2021	Type d'information
1 et 2	A	<p>Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.</p> <p>Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) • zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
3	B	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
4	C	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
5	D	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides



Les abords de la Seine et de l'Orge sont classés comme ayant des zones humides **probables** aux abords de leurs rives. Cette zone humide s'étend au sud du coteau abrupt ainsi qu'à son flanc nord, lieu où commence le plateau.

Les zones humides sont de véritables berceaux de diversité biologique. La faune et la flore environnante en est dépendante. Elles permettent aussi d'assurer la filtration des eaux et permettent ainsi de réduire la pollution des eaux ou encore les effets des crues.

Il est possible d'identifier une zone humide avec un critère pédologique (traces de réduction ou d'oxydation présentes dans le sol), ou avec un critère botanique (espèces végétales caractéristiques des zones humides présente sur le sol).

Les zones humides font l'objet de réglementation visant à les protéger car elles font partie des écosystèmes les plus menacés du monde. Un des enjeux du PLU sera donc de s'assurer de leur préservation.

2.6.4 MASSES D'EAU SOUTERRAINES

La commune de Juvisy se situe au droit de quatre masses d'eau souterraine.

Code national	Nom	Niveau	Type	Ecoulement
GG092	Calcaires tertiaires libres de Beauce	1	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement libre
HG102	Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	1	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement libre
HG218	Albien-néocomien captif	2	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement captif
HG103	Tertiaire – Champigny – en Brie et Soissonais	1	Dominante sédimentaire non alluviale	Entièrement libre

Les masses d'eau souterraine, BRGM

Préserver la qualité et la quantité de ces masses d'eau souterraine est un enjeu pour la commune, notamment en limitant le ruissellement qui accumule la pollution.



3

L'ENVIRONNEMENT NATUREL

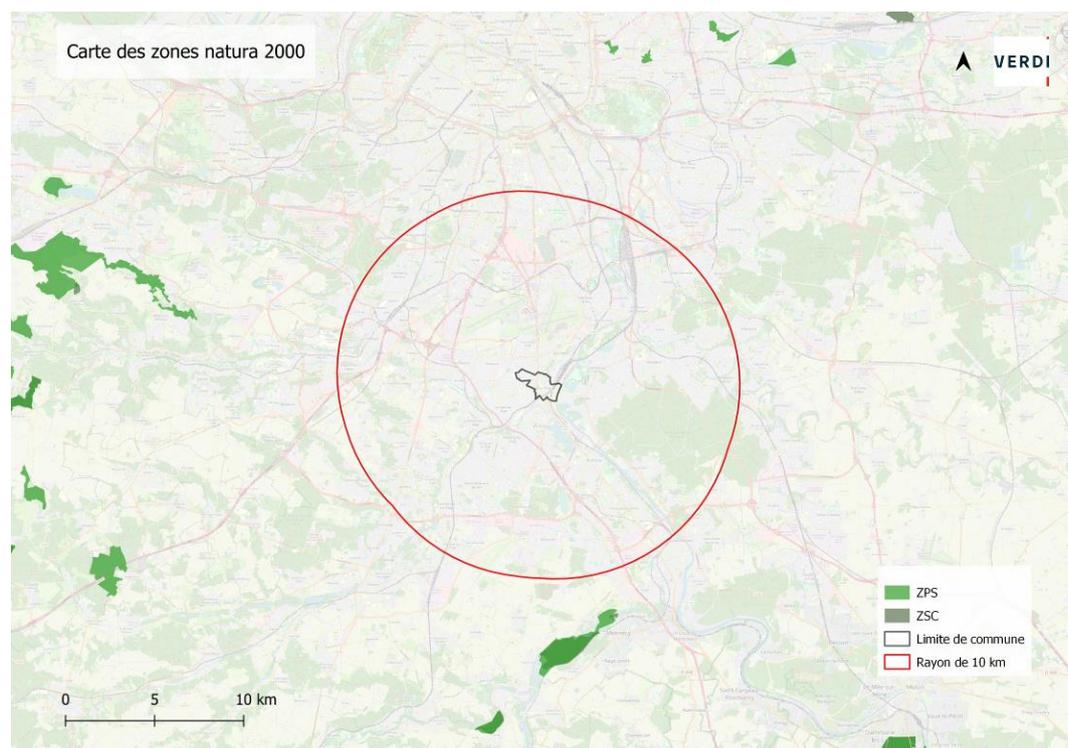
3.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

3.1.1 LES SITES NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 est un outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore :

- La **directive « Oiseaux »**, qui désigne des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**, visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- La **directive « Habitats »**, qui désigne des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

La commune de Juvisy n'est pas située sur un site Natura 2000. Elle n'est pas non plus située à proximité de sites Natura 2000. Effectivement, aucun site Natura 2000 n'est identifié dans un rayon de 10 kilomètres à la ronde.



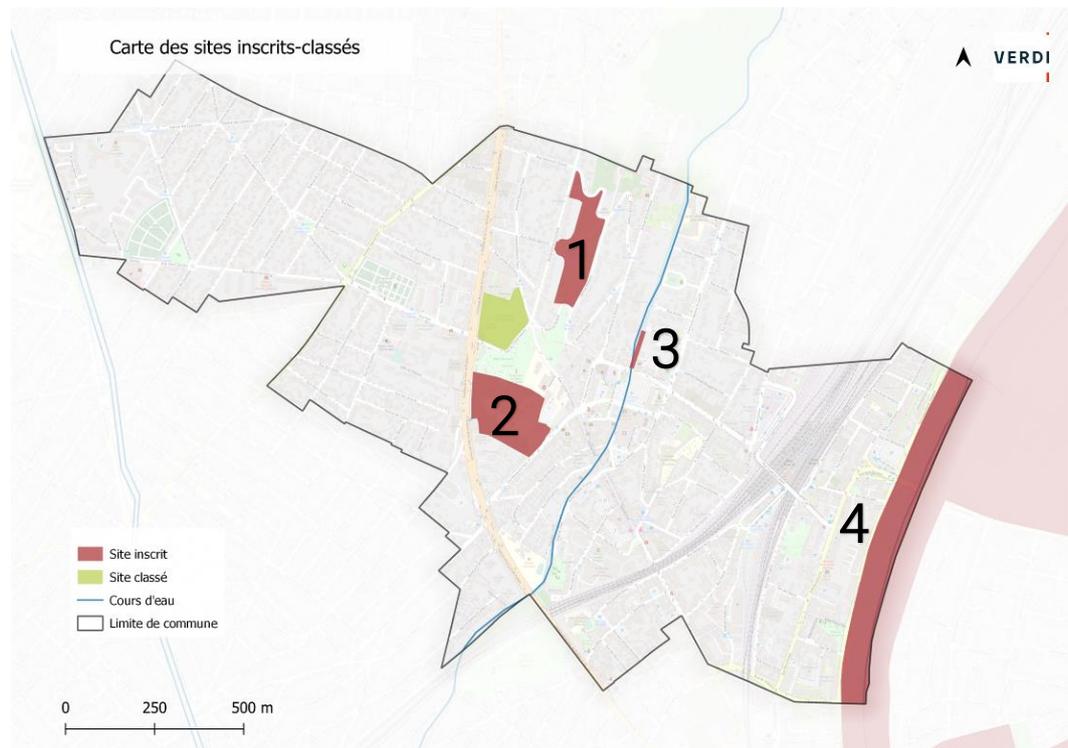
3.1.2 LES SITES INSCRITS ET CLASSES

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

On retrouve, sur la commune de Juvisy, le site classé du Parc Camille Flammarion ainsi que quatre sites inscrits :

- l'ancien parc et terrasse de Juvisy (1) ;
- le parc de Bel-Fontaine (2) ;
- le plan d'eau et les deux rives de l'Orge (3) ;
- les rives de la Seine (4).



Ces sites devront être préservés et valorisés.

3.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRES

3.2.1 LES ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le ministère de l'environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt, et les a regroupées sous le terme de Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels et/ou patrimoniaux. Ces zones doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme, dont le PLU.

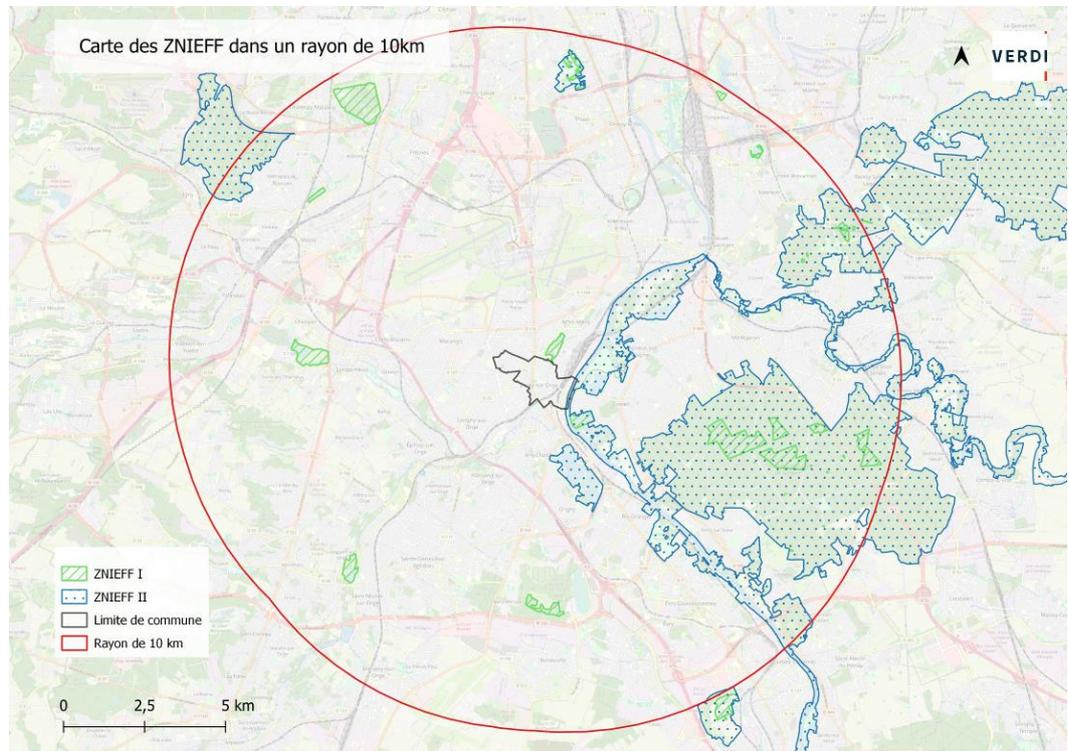
L'inventaire des **ZNIEFF** vise à :

- ▶ L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;
- ▶ Créer un socle de connaissances ;
- ▶ Être un outil d'aide à la décision.

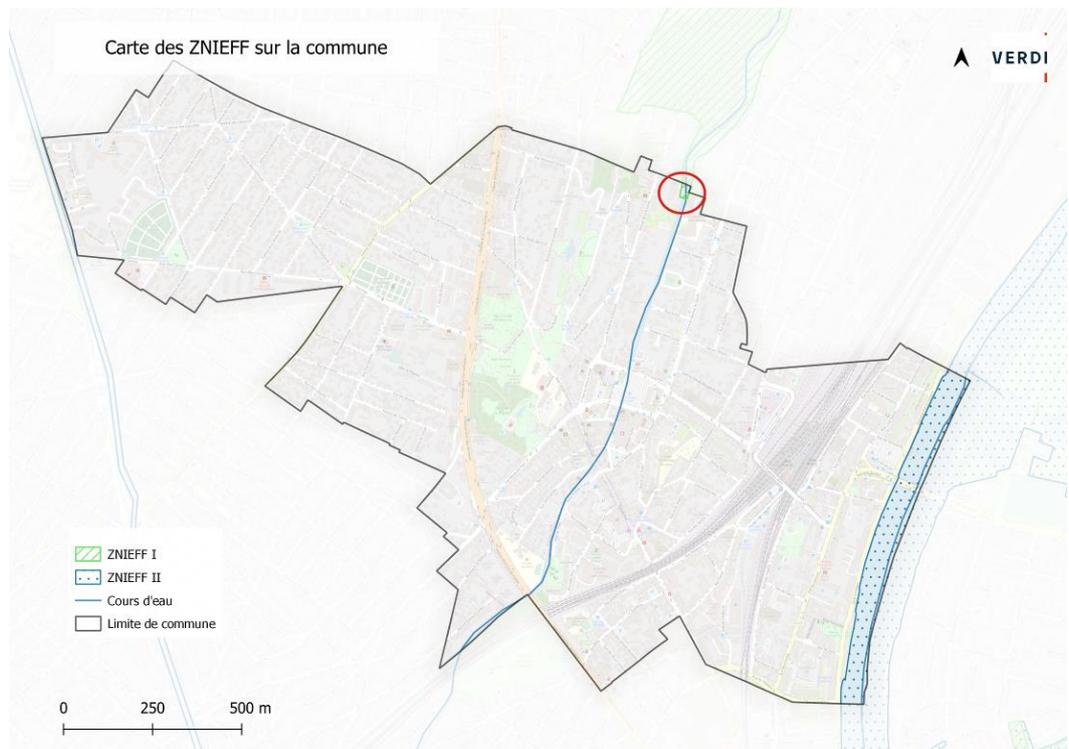
Il existe deux types de ZNIEFF :

- ▶ **Type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- ▶ **Type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

On retrouve plusieurs ZNIEFF dans un rayon de 10 km autour de Juvisy avec 23 ZNIEFF I et 7 ZNIEFF II.



Deux ZNIEFF sont présentes dans l'emprise de la commune :



A l'entrée nord de la commune, le long de l'Orge, on retrouve la ZNIEFF I du Coteau des vignes (n°110320023) et le long de la Seine, la ZNIEFF II de la Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges (n°110001605) :

Descriptif de la ZNIEFF I du Coteau des vignes (n°110320023) :

Commentaire général de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Le coteau des Vignes est situé en plein cœur de la ville d'Athis-Mons dont il constitue un des derniers îlots de verdure. Le coteau correspond à d'anciens jardins ouvriers et est aujourd'hui entièrement boisé. Il présente cependant quelques secteurs plus ouverts, notamment aux abords des chemins qui le traversent, mais aussi en bordure de l'Orge, rivière qui le borde dans sa partie Est.

Trois espèces déterminantes sont recensées sur le site :

Le premier intérêt de ce coteau est floristique avec la présence de la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*), espèce très rare protégée au niveau national, au niveau de petites clairières situées dans le cœur du coteau. Entre 10 et 20 pieds y sont actuellement dénombrés. Cette espèce se comporte comme une espèce spontanée car elle est aujourd'hui largement naturalisée. Par ailleurs, le site était anciennement sans doute constitué de vignes, habitat originel de cette Tulipe, aujourd'hui présente dans les chênaies-charmaies des grands parcs.

Le deuxième intérêt vient de la présence de deux espèces déterminantes d'Odonates : l'Agrion à longs cercoïdes (*Cercion lindenii*, rare) et l'Aeschna printanière (*Brachytron pratense*, peu commune). Deux autres espèces peu communes mais non déterminantes sont également observées : l'Agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*) et le Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*). Ces espèces occupent les herbiers aquatiques de l'Orge en étroite liaison avec les héliophytes des berges.

Par ailleurs, le coteau constituant une des dernières zones d'habitat pour plusieurs espèces nicheuses d'oiseaux, il convient de mentionner la présence de Fauvettes paludicoles comme la Rousserolle verderolle (Rare) et la Rousserolle effarvate (AC), dont un couple de chacune de ces espèces niche régulièrement au niveau des petites roselières situées au bord de l'Orge, dans le bas du coteau. Le Grébe castagneux (AR) a également été recensé, avec quatre couples nicheurs présents en 1997.

Le reste des espèces, notamment floristiques, est plutôt banal. Citons cependant trois Orchidées : l'Ophrys abeille, la Céphalanthère à grandes fleurs et l'Epipactis helleborine.

Enfin, plusieurs sites à stromatholithes existent au sein du coteau, sans que leur qualité (peut-être une indication de la pollution de la nappe), ne soit évidente.

L'intérêt de conserver un tel site, dans ce contexte très urbanisé, est aussi lié aux formations végétales situées en bordure de rivière, car si réduites en taille que soient les phragmitaies et les cariçaies, elles permettent la nidification de 6 espèces d'oiseaux, en particulier des Rousserolles, et constituent un habitat important pour les Odonates.

Descriptif de la ZNIEFF II de la Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges (n°110001605) :

Commentaire général de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

La ZNIEFF est constituée de 2 unités afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des espaces et espèces remarquables. La première concerne le cours de la Seine et les milieux connexes. La seconde concerne les étangs situés sur les communes de Viry-Châtillon et Grigny, en rive gauche de la Seine. La ZNIEFF inclut ainsi tous les secteurs d'intérêt écologique et les milieux connexes qui jouent un rôle reconnu in situ auprès de la faune. L'intérêt de la ZNIEFF est tant floristique que faunistique. Elle regroupe de nombreuses plantes déterminantes dont certaines protégées au niveau national et au niveau régional, et des espèces faunistiques déterminantes dont plusieurs protégées (chiroptères, oiseaux, insectes notamment). Ce cortège floristique s'enrichit fréquemment d'espèces considérées comme très rares à assez rares (plus de 75 recensées au sein de la ZNIEFF).

L'entité naturelle de la vallée de la Seine, située au nord-est du département de l'Essonne, s'étend sur plus de 26 km.

La vallée de la Seine s'ouvre entre des coteaux entaillés dans le plateau de Brie et surmontés par de grands ensembles boisés (forêts de Rougeau et de Sénart). Le fond de vallée est occupé par une urbanisation très dense avec les agglomérations d'Évry et de Corbeil-Essonnes notamment.

Toutefois, il subsiste des espaces non urbanisés. Il s'agit de boisements, de prairies, de pelouses, d'anciens sites industriels, d'anciennes sablières ou des parcs de châteaux. Ces espaces abritent des milieux naturels intéressants (ripisylves, frayères, friches, espaces agricoles, boisements, mares, étangs...) bien que souvent rudéralisés.

Bien que très affectée par le développement de l'urbanisation (agglomérations d'Évry et de Corbeil-Essonnes) et des voies de communication (N7, voie ferrée), cette portion de la vallée n'en constitue pas moins l'un des principaux corridors écologiques du département. C'est pourquoi elle a été retenue comme « Pôle naturel majeur » en mai 2005 par l'Assemblée départementale dans le cadre de sa nouvelle « Stratégie de préservation et de valorisation des espaces naturels et paysagers ».

La vallée de la Seine et ses abords bénéficient de plusieurs périmètres d'inventaires et de protection au titre de sa valeur paysagère et architecturale (châteaux et monuments) et de sa valeur écologique.

Certains sites naturels du secteur font l'objet d'une protection, d'une gestion et/ou d'une valorisation par différents acteurs. C'est le cas du Bois Chardon, propriété de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Île-de-France. Le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dans la conservation de deux sites majeurs de la vallée de la Seine : la plaine des Coudrays à Etiolles et le coteau des Vignes à Athis-Mons.

Elle abrite également un arrêté préfectoral de protection de biotope (créé le 21/06/1999) : la Fosse aux Carpes, d'une surface de 26 ha environ. Il s'agit d'une ancienne sablière, aujourd'hui enserrée dans un contexte de forte urbanisation. Le site est en contact direct avec la Seine, à laquelle il est relié par un chenal. La Fosse aux Carpes comprend un vaste plan d'eau central, incisé par deux presqu'îles et une île boisées. Du point de vue botanique les inventaires ont permis de confirmer la présence d'une flore riche en terme quantitatif et parfois qualitatif, notamment par la présence de la Leersie faux-riz (*Leersia oryzoides*), très rare, déterminant et protégé au niveau régional, et la Prêle de Moore (*Equisetum x moorei*), exceptionnelle en Île-de-France.

Les cours d'eau de cette ZNIEFF présentent des berges relativement artificialisées. Trois espèces de poissons déterminants (Brochet, Bouvière, Able de Heckel) sont inventoriées dans la Seine.

Le PLU doit assurer la préservation de ces ZNIEFF.

3.2.2 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

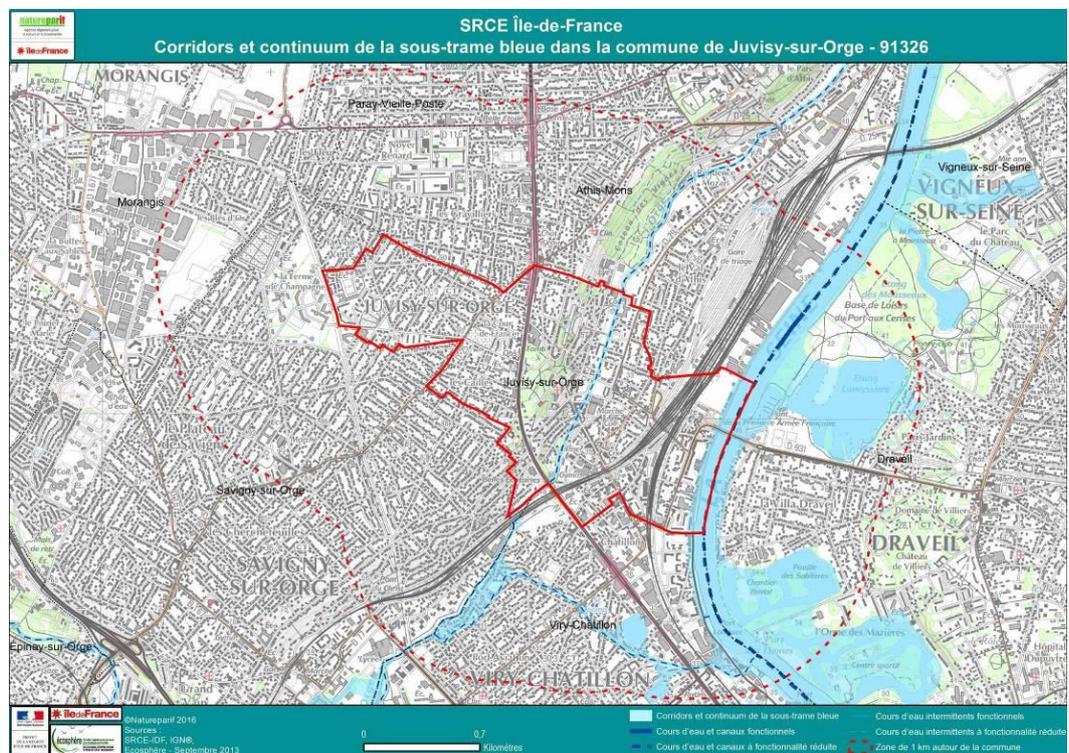
Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) (Source : Géoportail)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document de planification régional dédié à la création d'une trame verte et bleue qui vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques.

Conformément à l'article L. 371-3 du code de l'environnement, le SRCE comprend un résumé non technique qui a pour objet de présenter de manière synthétique l'objet du schéma, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux du territoire régional en termes de continuités écologique, les principaux choix ayant conduit à la détermination de la trame verte et bleue régionale et une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue (Source : DRIEE Île-de-France).

Le SRCE recense sur le territoire de Juvisy :

- 268m de cours d'eau et canaux fonctionnels (voire carte)
- 7.1km de cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite (busé) (voire carte)
- 146.2ha de corridors et continuum de la sous-trame bleue (voire carte)



La sous-trame bleue - SRCE

Le PLU devra préserver ces continuités mais aussi contribuer à les renforcer ou les restaurer.

3.3 LES BASES DE DONNEES BIODIVERSITE

3.3.1 LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHIS-SANTES (EEE)

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont définies comme des espèces se développant de manière excessive et nuisible au sein de l'écosystème dans lequel elles ont été introduites. La présence de ces espèces dans la zone géographique considérée est généralement due à une intervention humaine.

13 espèces de faunes et flores ont été identifiées sur la commune :

Taxonomie	Nom du taxon	Nom courant	Dernière observation	Statut
p	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	2021	Espèce évaluée
p	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David	2022	Espèce évaluée, régulée
p	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la pampa	2020	Espèce évaluée, régulée
A	<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis	2021	Espèce régulée
A	<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Écrevisse américaine	1932	Espèce évaluée, régulée
p	<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau menue	2017	Espèce évaluée, régulée

A	<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche-soleil	2023	Espèce évaluée, régulée
A	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	2018	Espèce évaluée, régulée
P	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	2002	Espèce évaluée, régulée
P	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	2011	Espèce évaluée, régulée
P	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	2007	Espèce évaluée, régulée
P	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Tête d'or	2007	Espèce évaluée
A	<i>Vespa velutina</i> Lepeletier, 1836	Frelon à pattes jaunes	2022	Espèce régulée

EEE, INPN

Taxonomie : A : Animal ; P : Plante

Une vigilance s'impose pour éviter de propager ces EEE.

3.3.2 LES ESPECES MENACEES ET PROTEGEES

Le code de l'environnement prévoit la protection des espèces et des habitats et des arrêtés définissent l'étendue de la protection par groupe faunique et floristique.

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, 531 taxons ont été observées à Juvisy dont 69 espèces protégées et 25 espèces menacées. La liste complète des espèces protégées présentes dans la commune se trouve en annexe du rapport de présentation.

Cela représente surtout des espèces d'oiseaux. Ces espèces sont inféodées aux lisières aux milieux aquatiques.

Deux types d'insectes et deux types d'espèces végétales, présents à Juvisy font l'objet de protection régionale depuis les années 1990 :

Nom du taxon	Nom courant	Statut
Amelanchier ovalis Medicus	Amélan-chier ovale, Amélan-chier commun, Amélan-chier à feuilles ovales	Arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale
Potentilla montana Brot.	Potentille des montagnes, Potentille brillante	Arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France complétant la liste nationale
Mantis religiosa Linné	Mante religieuse	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale
Oedipoda caerulescens Linné	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale

Espèces protégées à l'échelle régionale, INPN

Une attention particulière doit être accordée à ces espèces, notamment en évitant de détruire leurs habitats.

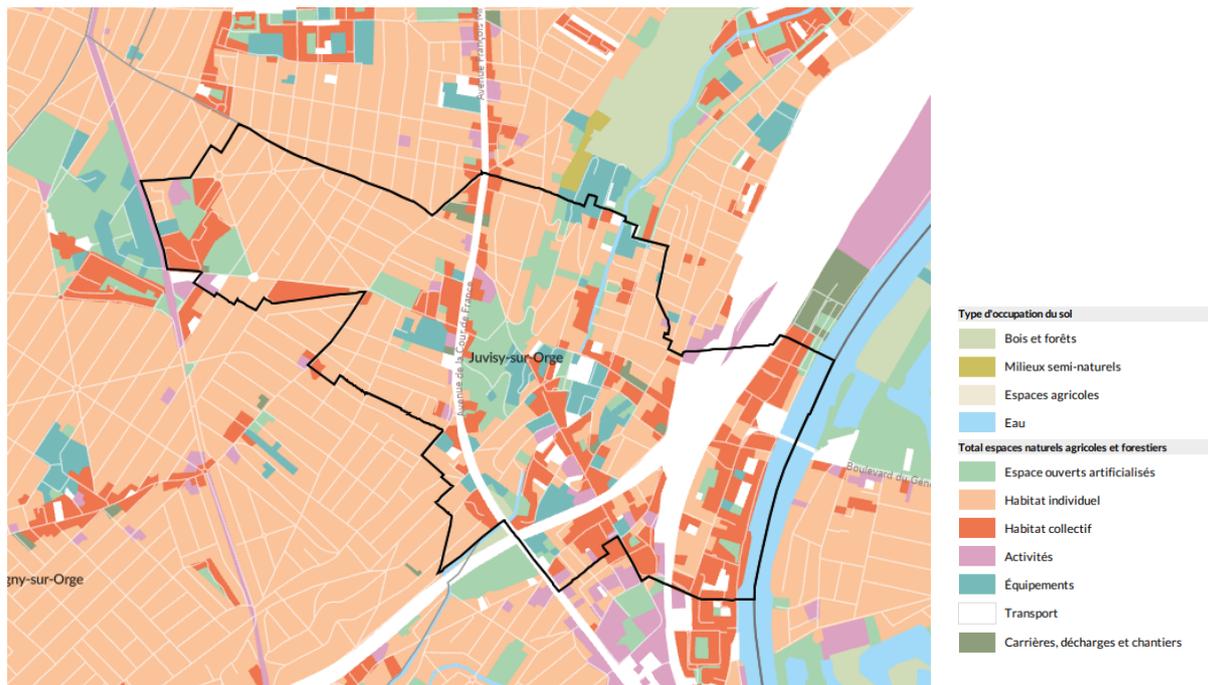


4

L'OCCUPATION DU SOL

4.1 MODE D'OCCUPATION DES SOLS

La commune de Juvisy présente une superficie de 224ha. Le Mode d'Occupation des Sols produit par l'Institut Paris Région permet de préciser l'occupation des sols dans les milieux urbanisés comme le souligne la carte ci-dessous :



Occupation du sol de Juvisy, Institut Paris Région, 2021

Les espaces artificialisés représentent environ 97% de la commune puisque le cours d'eau comprend 3% (soit 7ha) et les espaces forestiers représentent moins d'1% (0,4ha).

Les espaces artificialisés sont principalement composés par l'habitat individuel (104ha soit 46%), l'habitat collectif (45ha - 20%), les transports (27ha - 12%) et les espaces ouverts artificialisés (21ha - 9%).

La commune comporte une part moins importante d'espaces ouverts artificialisés que ses communes voisines du même côté de la Seine (Athis-Mons, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon). Cela s'explique par la superficie moins importante de la commune, et son caractère plus dense (la commune comporte beaucoup plus de logements collectifs que ses voisins).

Cette analyse montre le caractère fortement urbanisé et imperméabilisé de la commune.

4.2 LA CONSOMMATION D'ESPACES

L'institut Paris région réalise depuis 1982 des inventaires numériques de l'occupation des sols à partir des prises de vues de l'IGN. En 2021, il s'agissait de sa dixième mise à jour. Cela lui permet de comparer les inventaires entre eux et donc de mesurer la consommation d'espaces.

Entre 2012 et 2021, on observe qu'il n'y a eu aucune consommation d'espace supplémentaire.

Néanmoins, on peut observer des évolutions dans l'occupation des sols : les espaces de carrières, décharges et chantiers, l'habitat individuel et les activités ont diminué pour laisser place à une augmentation des espaces ouverts artificialisés et de l'habitat collectif. Ces évolutions retranscrivent l'action communale des dernières années visant à opérer du renouvellement urbain sur des friches urbaines (type carrières), ce qui permet de créer de l'habitat collectif et de libérer de l'espace pour intégrer des espaces verts.

L'évolution de l'occupation des sols est présentée dans le tableau ci-dessous :

Juvisy-sur-Orge		Surfaces en hectares		
		2012	2017	2021
	Bois et forêts	0.37	0.37	0.37
	Milieux semi-naturels	0.0	0.0	0.0
	Espaces agricoles	0.0	0.0	0.0
	Eau	7.47	7.47	7.47
Total espaces naturels agricoles et forestiers		7.84	7.84	7.84
	Espace ouverts artificialisés	20.81	20.86	20.92
	Habitat individuel	105.3	105.22	103.54
	Habitat collectif	39.95	43.07	44.69
	Activités	6.92	6.17	5.33
	Équipements	13.94	13.77	13.77
	Transport	26.57	24.89	26.75
	Carrières, décharges et chantiers	3.11	2.62	1.61
Total espaces artificialisés		216.6	216.6	216.6
Total communal		224.44	224.44	224.44

Evolution de l'occupation du sol, Institut Paris Région, 2021



5

ENERGIE ET RESEAUX

5.1 ENERGIE

5.1.1 BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Résidentiel	111630	59%
Tertiaire	41940	22%
Industrie	1930	1%
Agriculture	0	0%
Transport routier	33840	18%
Totales	189340	100%

Consommation énergétique par secteur d'activité à Juvisy en 2019, non corrigée des variations climatiques, ENERGIF-V5

Les secteurs d'activités consommant le plus d'énergie pour la ville de Juvisy sont le résidentiel avec 59% de l'énergie de la commune, le tertiaire avec 22% et le transport routier avec 18% de l'énergie de la commune.

Chiffres clés	Consommation (MWh)	%
Charbon et produits pétroliers	42560	22%
Gaz naturel	93300	49%
Electricité	48620	26%
Bois	4850	3%
Totales	189340	100%

Consommation énergétique par type d'énergie à Juvisy en 2019, non corrigée des variations climatiques, ENERGIF-V5

L'énergie la plus utilisée à Juvisy est le gaz naturel puisqu'il constitue presque la moitié de l'énergie consommée sur la commune. C'est l'électricité (26%) et le charbon, les produits pétroliers (22%) qui sont ensuite les plus consommés.

5.1.2 PRODUCTION D'ENERGIE

Sur la commune, 13 panneaux solaires photovoltaïques sont installés, ils produisent 28 MWh. (Source : Energif-V5)

5.1.3 BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

On distingue trois catégories d'émissions :

- **Émissions directes de GES (ou scope 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou scope 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou scope 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Emissions de GES (Scopes 1et2) - périmètre SRCAE (ktCO2eq.)	34	1 902	4 677	16 936	37 921
Emissions de GES (Scopes 1et2) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)	1,5	1,9	2,7	1,1	1,7
Emissions de GES (Scope 1) (ktCO2eq.)	30	1 556	4 168	14 345	33 964
Emissions de GES (Scope 1) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)	1,4	1,6	2,4	1	1,5
Emissions de GES (Scope 1) Production d'énergie (ktCO2eq.)	0,3	36	190	1 529	2 808
Emissions de GES (Scope 1et2) Résidentiel (ktCO2eq.)	18	630	1 304	6 409	11 434
Emissions de GES (Scope 1et2) Tertiaire (ktCO2eq.)	5,4	383	698	4 154	6 619
Emissions de GES (Scope 1et2) Industrie (ktCO2eq.)	1	101	340	822	3 551
Emissions de GES (Scope 1et2) Déchets (ktCO2eq.)	0	Nd	102	1 043	2 043
Emissions de GES (Scope 1et2) Transports routiers (ktCO2eq.)	9.4	555	1 899	3 895	11 773

Emissions de GES (Scope 1et2) Autres transports (ktCO2eq.)	0,3	223	210	443	1 434
Emissions de GES (Scope 1et2) Agriculture (ktCO2eq.)	0	0.9	97	12	757

CO2, CH4, N2O et Gaz fluorés (ktCO2eq.), ENERGIF-V4

Ces tableaux sur la consommation d'énergie et la sources d'émissions de GES de la commune permettent de mettre en évidence les secteurs sur lesquels la commune peut agir afin de réduire ses émissions de GES.

5.2 LES RESEAUX

5.2.1 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La commune de Juvisy-sur-Orge a délégué la compétence eau à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) qui la délègue elle-même au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) pour l'alimentation en eau potable. La mission du SEDIF est de produire et de faire parvenir en continu, une eau potable de qualité jusqu'au robinet de plus de 4,4 millions de franciliens.

Le SEDIF délègue ensuite à la société VEOLIA Eau Ile-de-France la compétence pour l'exploitation du service de l'eau, via une délégation de service publique (DSP).

L'eau de Juvisy provient de la nappe de Champigny, plus précisément de l'usine d'Arvigny ou de Seine-Port.

5.2.2 LES RESEAUX DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Le Syndicat Mixte d'énergie Orge Yvette Seine est l'autorité organisatrice de la distribution de gaz sur le territoire. La mise en service du gaz est sous contrat de mission de service public avec GRDF.

Le SMOYS est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité sur le territoire, elle est sous contrat avec Enedis.

5.2.3 LES DECHETS

Les propos suivants sont tirés du rapport annuel déchets 2020 Grand-Orly Seine Bièvre.

La compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés a été transmise à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Cela comprend la collecte et le traitement des déchets.

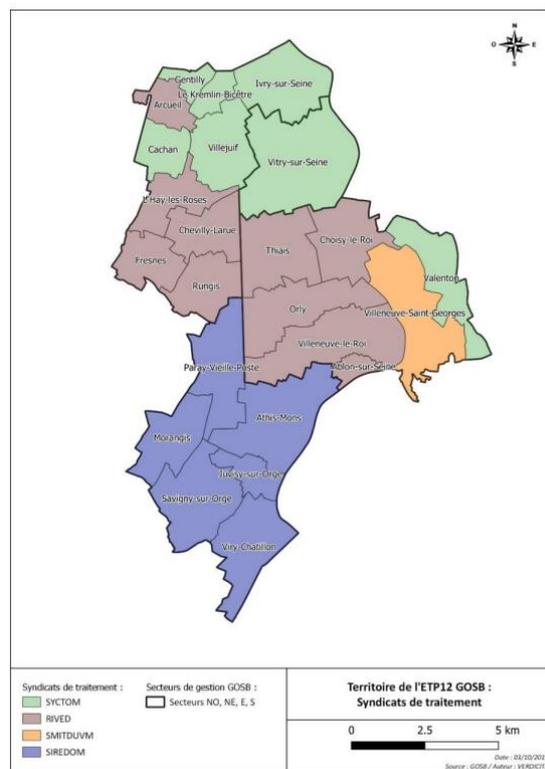
Lors de la création de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'organisation préexistante du service public de gestion des déchets a été maintenue et, afin de gérer au mieux la compétence sur les 24 communes, le pôle déchets a été divisé en 4 secteurs de gestion :

- le secteur Nord-Ouest : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, L'Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis et Villejuif ;
- le secteur Nord-Est : Vitry-sur-Seine ;
- le secteur Sud : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon ;
- le secteur Est : Ablon-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a subdélégué la compétence traitement des déchets aux 3 syndicats de traitement :

- le SYCTOM ;
- le SIREDOM ;
- le SMITDUVM ;

et à la régie autonome, la RIVED (ex SIEVD).



Syndicats de traitement des déchets, GOSB

* Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), au Syndicat mixte Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets (SIEVD), au Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) ou au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Les principales missions du syndicat sont :

- ▶ Réduire les déchets organiques
- ▶ Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage
- ▶ Favoriser la consommation responsable
- ▶ Etre exemplaire en matière de prévention des déchets
- ▶ Mieux communiquer sur la prévention des déchets
- ▶ Mobiliser les acteurs économiques
- ▶ Le traitement (l'exploration de l'usine de valorisation énergétique)
- ▶ La valorisation (la transformation des déchets en énergie ou en matériaux réutilisables)

	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Végétaux	Encombrants
2019 Juvisy	4660	766	294	546	229
Total GOSB	198717	23769	9402	8361	15541
2020 Juvisy	4657	803	317	502	196
Total GOSB	193692	24497	10757	8848	16284

Tonnage détaillé par flux par commune, GOSB



6

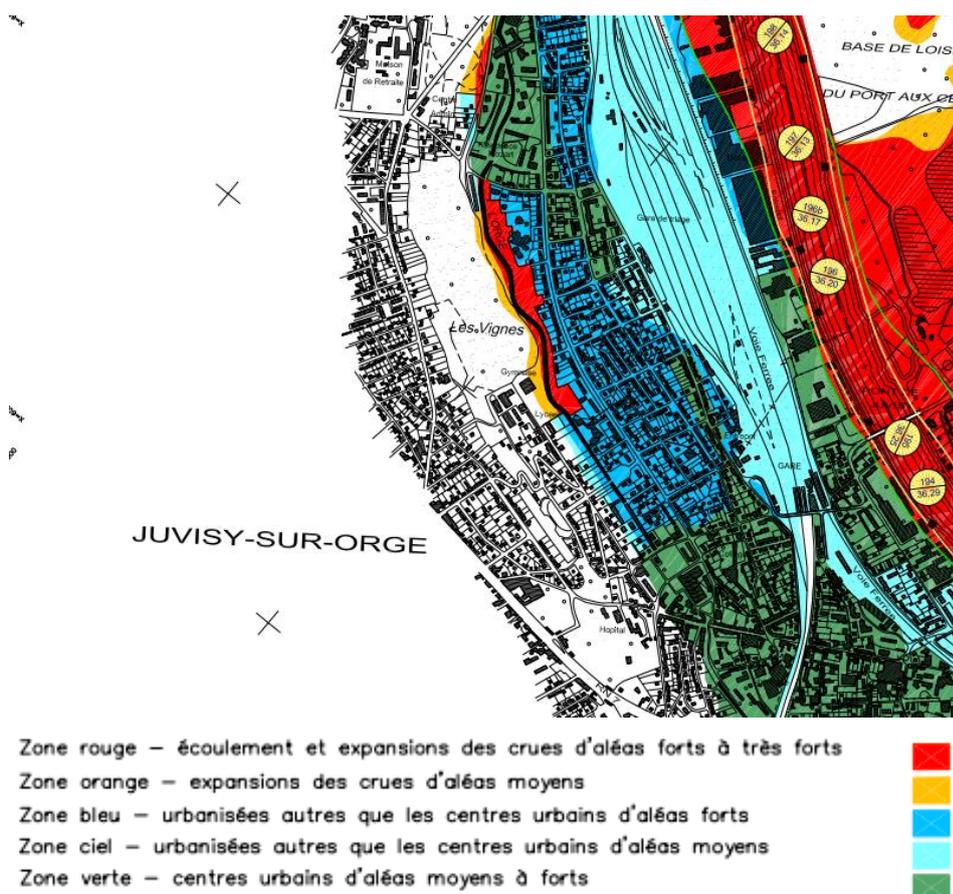
LES RISQUES

6.1 LES RISQUES NATURELS

6.1.1 INONDATION

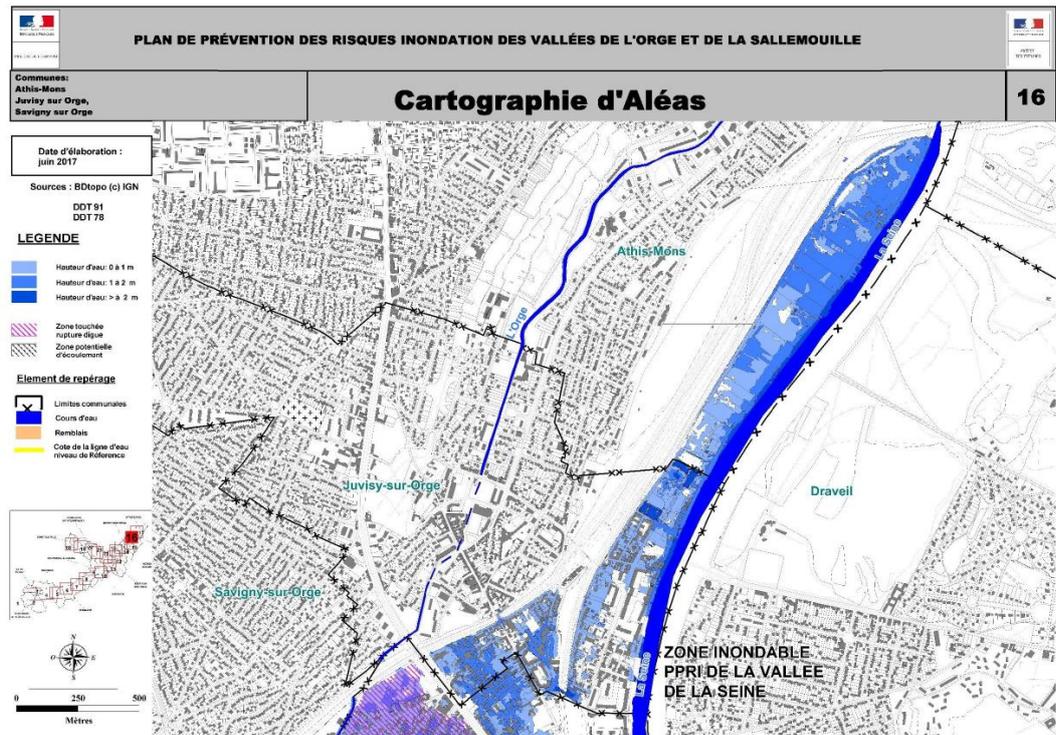
La commune est concernée par un risque d'inondation par crue à débordement lent de cours d'eau. La crue lente de plaine est identifiée lorsqu'un fleuve sort lentement de son lit et envahit les terrains alentour. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines (source : Géorisques).

Pour répondre à ce risque, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été mis en place en 2003 : Le PPRi de la Vallée de la Seine. La carte des zones réglementaires est visible ci-dessous :



Carte des zones réglementaires, PPRi de la Vallée de la Seine

Un nouveau PPRi a été réalisé le 16 juin 2017 : Le PPRi de l'Orge et de la Sallemouille (voir carte ci-dessous).



Cartographie d'Aléas, PPRi de l'Orge et de la Sallemouille

Le PPRi de la Vallée de la Seine est plus restrictif que le PPRi de l'Orge et de la Sallemouille. L'aléa de ce premier inclut l'aléa de ce dernier.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état des CATNAT depuis 1982. Une CATNAT est une catastrophe naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

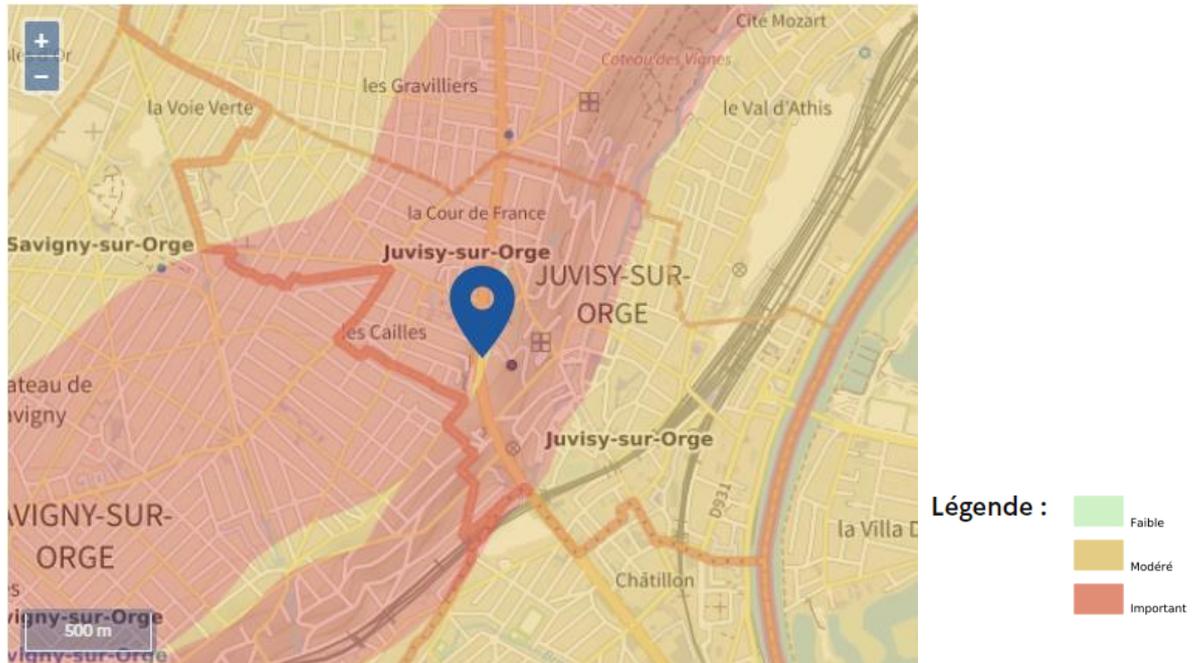
On retrouve 10 historiques d'inondations sur la commune :

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	15/02/2018
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	09/06/2016
Inondations et/ou Coulées de Boue	08/06/2013	13/09/2013
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2012	21/10/2012
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/06/1997	28/03/1998
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	17/10/1992
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/05/1992	17/10/1992
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/07/1988	03/11/1988
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/04/1983	24/06/1983

La commune est sensible au risque d'inondation. Ce risque est accentué par le caractère très urbanisé de la commune.

6.1.2 RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Le retrait gonflement des argiles est un phénomène lié à des modifications physiques brusques du degré d'humidité présent dans les argiles. Les volumes changent, pouvant alors créer des mouvements de terrain. Ces mouvements peuvent endommager les bâtiments (fissuration) et les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. Il est à préciser que le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, tend à accroître ce risque.



On retrouve 4 historiques de sécheresse sur la commune :

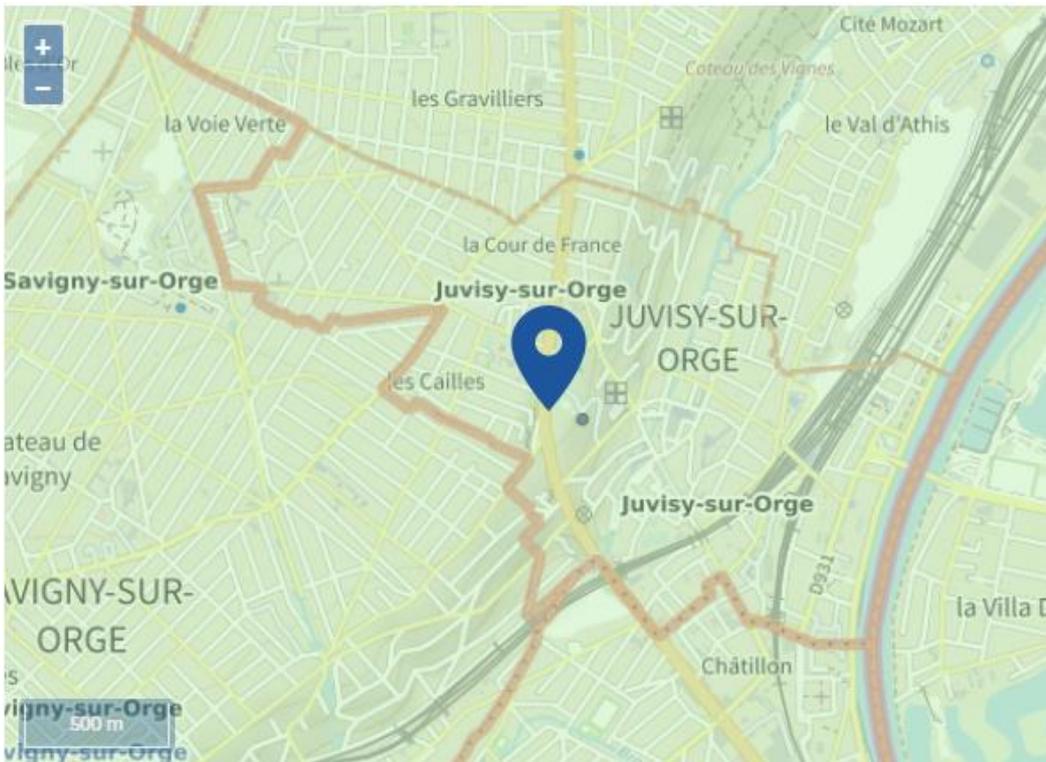
Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Sécheresse	01/07/2003	01/02/2005
Sécheresse	01/01/1993	11/06/1998
Sécheresse	01/01/1991	19/09/1993
Sécheresse	01/06/1989	30/08/1991

Le risque de retrait gonflement des argiles est important au niveau du coteau abrupt et sur la partie sud du plateau. Il reste modéré sur les autres parties du territoire.

6.1.3 LE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

Si le risque est présent sur la commune, il reste faible. Ce risque est considéré comme faible sur l'ensemble du territoire français.



Exposition au radon à Juvisy, Géorisques

6.2 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

6.2.1 POLLUTION DES SOLS, SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ET SITES INDUSTRIELS

Le site Géorisques recense sur la commune :

- ▶ 30 anciens sites industriels ou activités de service sur la commune (BASIAS)
- ▶ Aucun secteur d'information sur les sols de la commune (SIS)
- ▶ Aucun site pollué ou potentiellement pollué sur la commune (Ex-BASOL)

La base de données BASIAS recense les sites industriels, abandonnés ou en activités susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Elle regroupe les données des inventaires historiques régionaux (IHR). La présence d'un site dans cette base de données ne préjuge pas de la présence ou non de pollution des sols.

N° Identifiant SSP	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale	Etat d'occupation
SSP3882378	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC - CROIX ROUGE	Hôpital	9 rue Camille Flammarion	Indéterminé
SSP3882383	BERTAUX Aimé		rue Grande Juvisy	En arrêt
SSP3882394	SECMA		4 rue de Montessuy	En arrêt
SSP3881103	SEMAM, ex FERBETON		avenue d'Orainville	Indéterminé
SSP3882371	STIP (Technique Industrielle de Plastification)		37 rue Blasy	En arrêt
SSP3882375	COFERACIER Cie FRANCAISE DES FERS ET ACIERS, ex FEUILLET		24 rue Danton	En arrêt
SSP3882392	EXCAVATEURS NORMAND ET D'HAILLE		rue des Montains + quai Jean Pierre Timbaud	En arrêt
SSP3882387	FRANCE GAZ DEPANNAGE		31 rue Hoche	En arrêt
SSP3882382	GUEGUEN Jean		33 rue des Gaulois	En arrêt
SSP3882393	KÜHN, ex SERPIN G. et Cie		rue de Montessuy	En arrêt
SSP3882373	GARAGE AMIEL Georges	Garage	23 avenue de la Cour de France	Indéterminé
SSP3882390	VANNEREUX Denis, ex SOPROLAV		9 rue du Lieutenant Legourd	En arrêt
SSP3882372	GRAND GARAGE DE L'ESSONNE	Station-service, garage	1 avenue de la Cour de France	En arrêt
SSP3882369	GAZ ELECTRICITE EAUX FRANCO BELGE "Maurice PAYET et Cie", ex GAZ FRANCO - BELGE	Usine à gaz	Chemin d'Athis	En arrêt
SSP3882381	BOSSIS		7 Quai Gambetta	En arrêt
SSP3882386	TEZIER FRERES			En arrêt

SSP3882384	MAIRIE DE JUVISY - SUR - ORGE, ex COPAVI - Concessionnaire BERLIET		3 rue Grande	En arrêt
SSP3882376	AUXILIAIRE DE CHAUFFAGE (SAC)	Centrale de chauffage	5 rue de Draveil	En arrêt
SSP3882379	PELLEGRINO	Imprimerie	14 Place Anatole France	En arrêt
SSP3882380	NOUVELLE SUPAMEC PRODUMATIC, ex SUPAMEC, ex CONSTAN SUPAMEC, ex MOTEURS CONSTAN, ex FONDERIES DE LA HAUTE - SEINE		1 bis et 5 quai Gambetta	En arrêt
SSP3882385	MARTINON		7 rue Hoche	Indéterminé
SSP3882396	VINCENT et Cie (SOGEM), ex ACCESSOIRES DE MACHINES PARLANTES		45 rue de Montessuy	En arrêt
SSP3882370	INTERMARCHÉ, ex ANCIENS ETABLISSEMENTS LAQUENAY		5 rue Blasy	Indéterminé
SSP3882395	PRESSING MONTESSUY	Pressing	36 rue de Montessuy	Indéterminé
SSP3882374	BESSE ET GUILBAUD, ex BESSE Marcel	Garage	38 avenue de la Cour de France	Indéterminé
SSP3882388	EGGER et Cie		avenue de l'Orge	En arrêt
SSP3882391	BATTANE Roger		8 rue Paul Marais	Indéterminé
SSP3882377	LABORATOIRE COTON	Laboratoire	17 rue Alexandre Dumas	En arrêt
SSP3882397	JUVISY SUR ORGE, DOM de la commune de	Décharge d'ordures ménagères	rue Albert Sarraut	Indéterminé
SSP3882398	EUROPENNE DE TRANSFORMATION DE PLASTIQUE, ex LABBE et Cie	Plasturgie	30 avenue Solidarité de la	Indéterminé
SSP3882389	JUVISY PRESSING	Pressing	36 rue Victor Hugo	Indéterminé

Base de données BASIAS, Géorisques

6.2.2 LES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le site Géorisques recense sur la commune 6 installations classées pour l'environnement. Il s'agit d'exploitations industrielles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances.

La liste des ICPE présentes sur la commune en 2023 est reportée dans le tableau suivant :

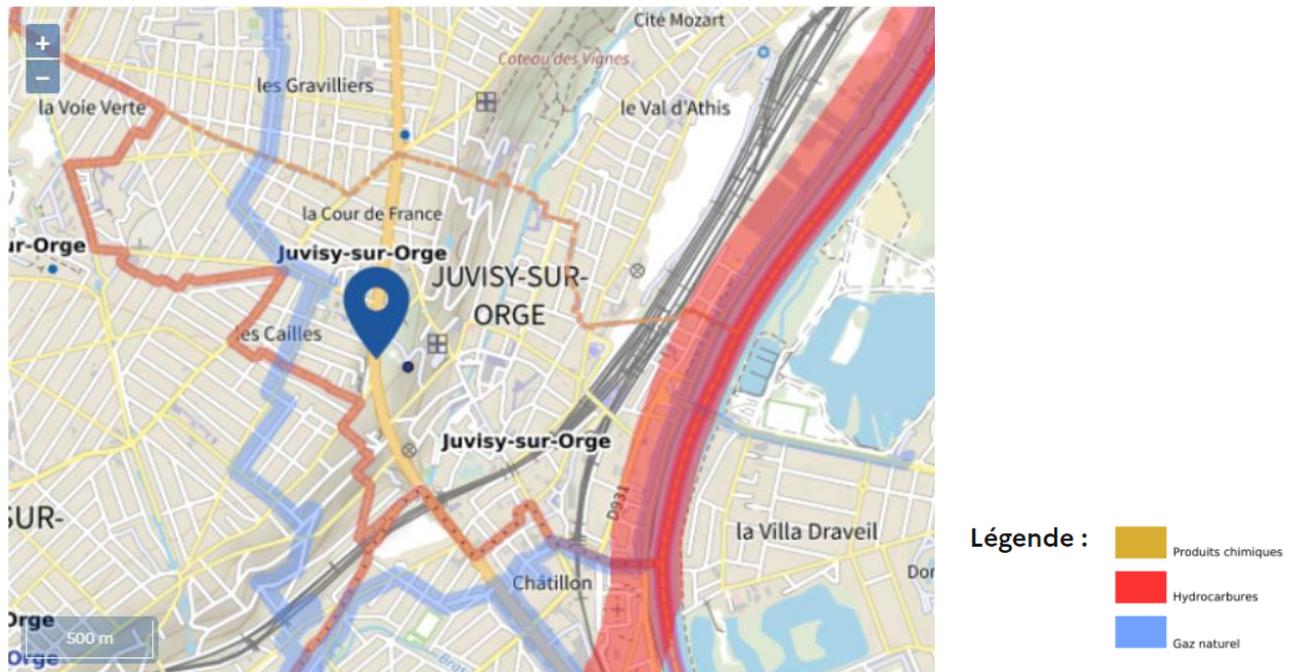
Numéro d'inspection	Nom établissement	Adresse	Régime en vigueur
6512320	COCCI MARKET	30-36 rue Montessuy	Autres régimes
6521809	EVASION VPS (concession SUZUKI)	23-25 avenue Cour de France N7	Autres régimes

6520738	MANCHELIN Raoul	Philippe	31 rue Alphonse André	Autres régimes
6516818	NET SERVICES 168		34-36 rue victor hugo	Autres régimes
100013358	RR SERVICES		5 RUE DU DOCTEUR VINOT	Autres régimes
6513497	SUPER TEMPLE (LEADER PRICE)		7 bis-9 Grande Rue	Autres régimes

Base de données ICPE, Géorisques

6.2.3 LE TRANSPORT DE MATIERES DANGE-REUSES

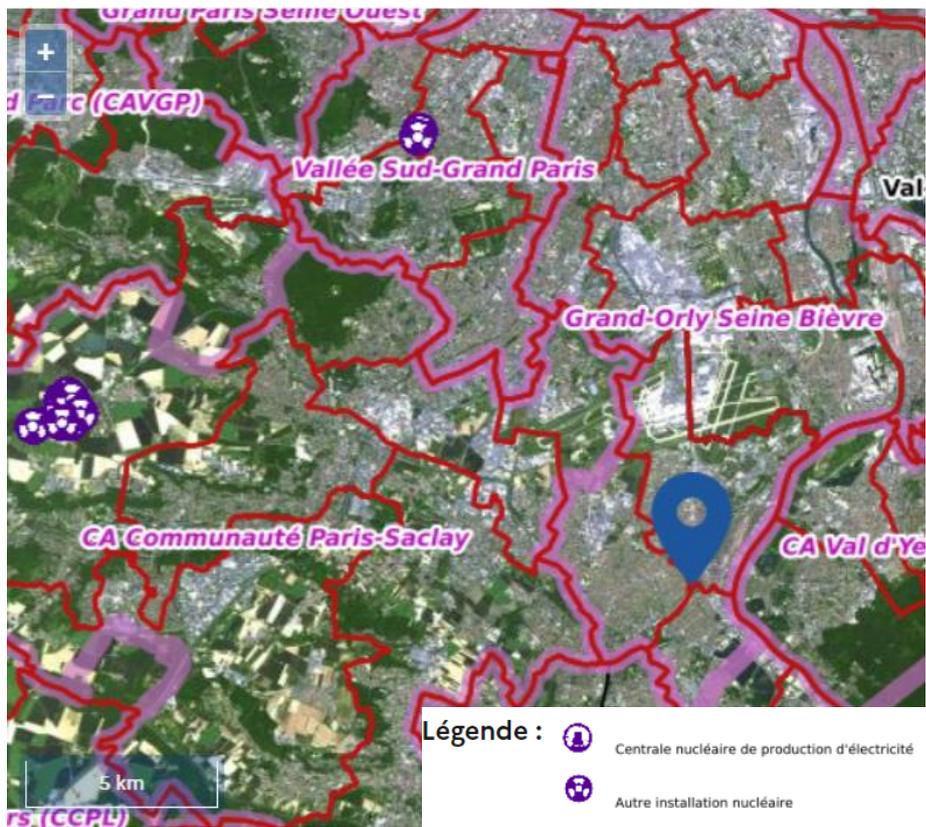
Une canalisation de transport de matières dangereuses contenant de l'hydrocarbure se trouve à l'est de la commune, au niveau de la Seine.



Transport de matières dangereuses à Juvisy, Géorisques

6.2.4 LE NUCLEAIRE

11 installations nucléaires sont situées à 20km de la commune. Ces installations nucléaires sont principalement situées à Saclay et Fontenay-aux-Roses

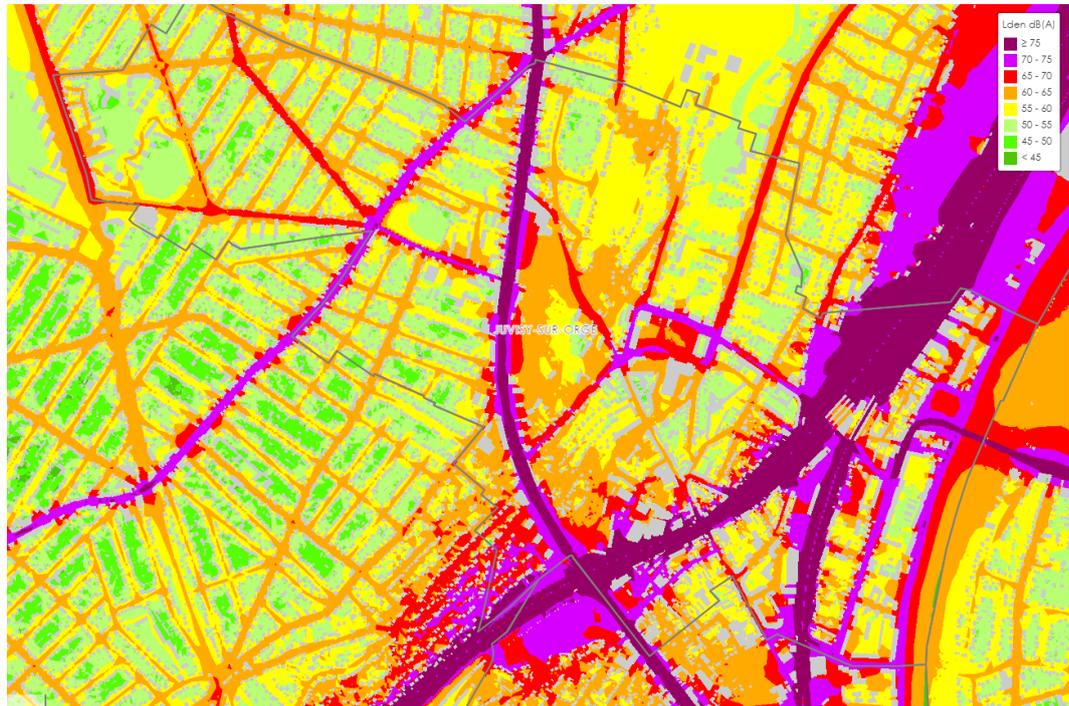


Installations nucléaires à 20 km de Juvisy, Géorisques

6.3 LES NUISANCES SONORES

Bruitparif est un « centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île de France », Il s'agit d'une association sans but lucratif dont une des missions est l'observation de l'environnement sonore en Île de France. Les valeurs sont données en utilisant l'indice Lden, il s'agit d'un indicateur de bruits cumulés pour une journée complète.

La carte ci-dessous reprend les données de Bruitparif pour la commune de Juvisy.

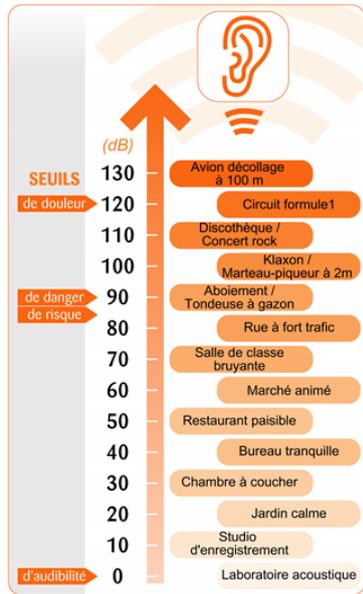


Nuisances sonores sur la commune de Juvisy-sur-Orge, Bruitparif

Les principales nuisances sonores sur la commune sont situées aux abords des grandes infrastructures de transport que sont les routes, notamment la nationale 7 (avenue de la Cour de France), le quai de l'industrie et la rue de Montessuy.

Les voies ferrées produisent encore plus de nuisances sonores que les routes, leur valeur pouvant être supérieure à 75 dB(A).

Pour rappel l'OMS indique qu'à partir de 45-50 dB(A) des effets extra-auditifs peuvent se manifester. A partir de 80 dB(A) on atteint le seuil de risque pour l'audition.



> 105 dB(A) : Risques immédiats/ court terme pour l'audition : surdité, acouphènes...

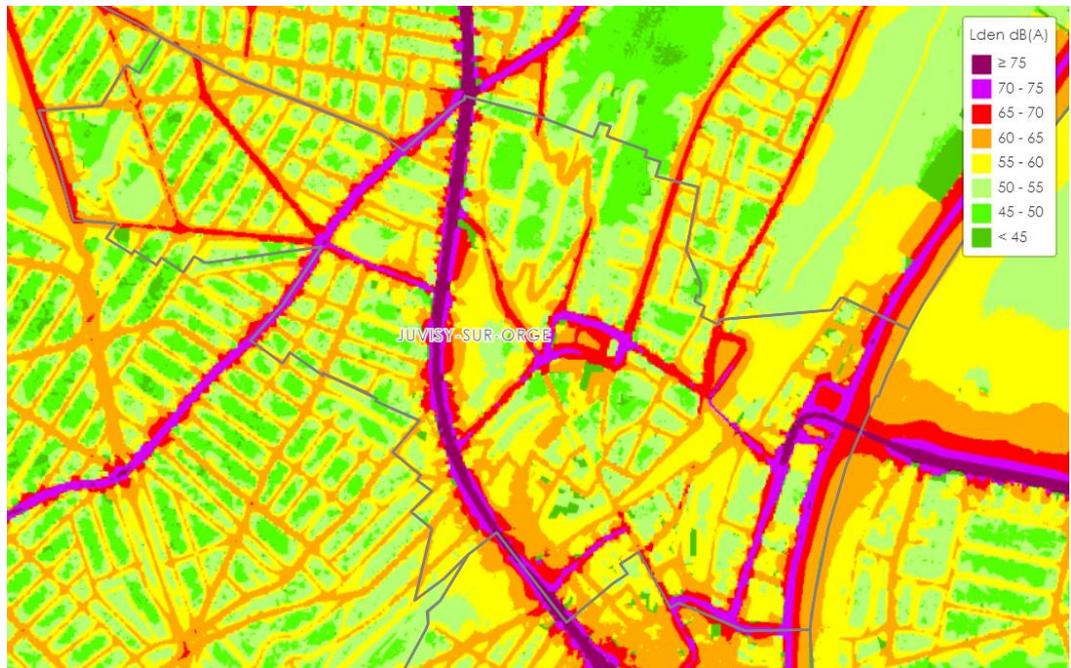
85-105 dB(A) : Risques à moyen/long terme pour l'audition si exposition chronique : pertes auditives

A partir de 40 dB(A) la nuit et de 55 dB(A) le jour : effets extra-auditifs du bruit (fatigue, stress, troubles du sommeil, troubles de l'humeur, troubles cardiovasculaires, troubles des apprentissages, gêne...)

Plusieurs facteurs entrent en considération : niveau sonore, fréquence, caractère continu ou intempestif du bruit, durée d'exposition, sensibilité individuelle...

Seuil de bruits, Bruitparif

La carte suivante, concentrant les valeurs sur les infrastructures de transport routière souligne ces nuisances :



Nuisance diurne des infrastructures de transports routières à Juvisy, Bruitparif

Les nuisances, causées principalement par la nationale et les départementales traversant la commune, atteignent des seuils de nuisances sonores importantes : elles sont supérieures à 70 dB(A)

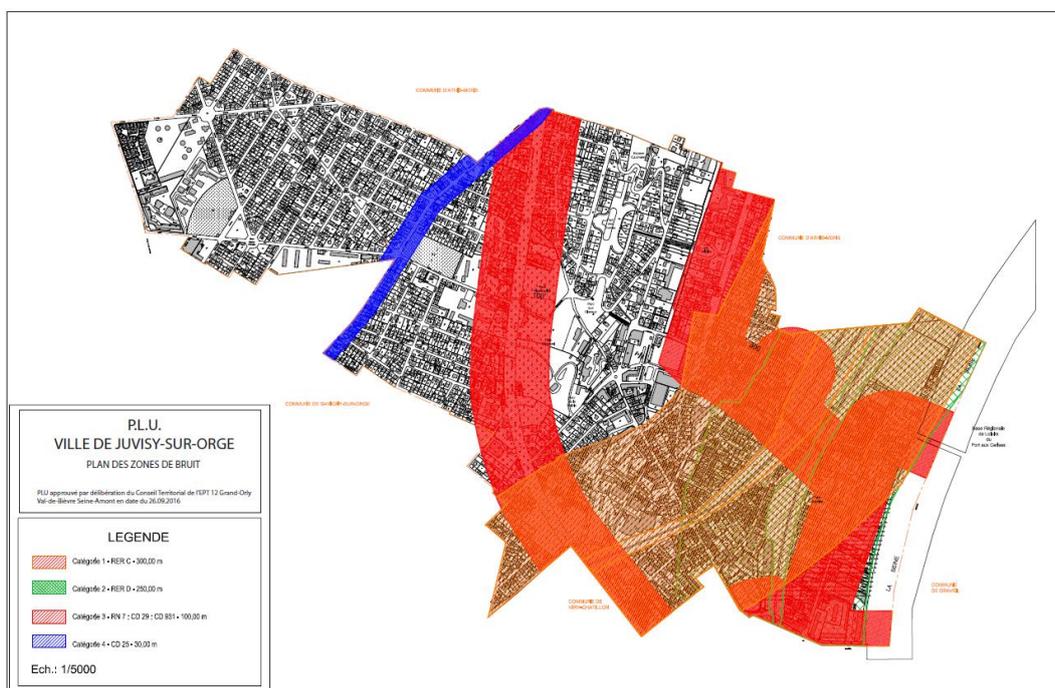
Cela signifie que ces zones sont susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 70 dB(A).



Nuisance nocturne des infrastructures de transports routières à Juvisy, Bruitparif

Cependant, il est à noter que cette exposition aux nuisances n'est pas constante. La nuit, l'exposition au bruit diminue nettement. Effectivement, les façades des bâtiments longeant la nationale et la départementale 931 sont exposées à un niveau sonore moyen qui ne dépasse pas les 70 dB(A). Les grandes infrastructures routières restantes ne dépassent pas le seuil de 65 db(A).

Ces nuisances sont prises en compte et indiquées au sein du PLU actuel :



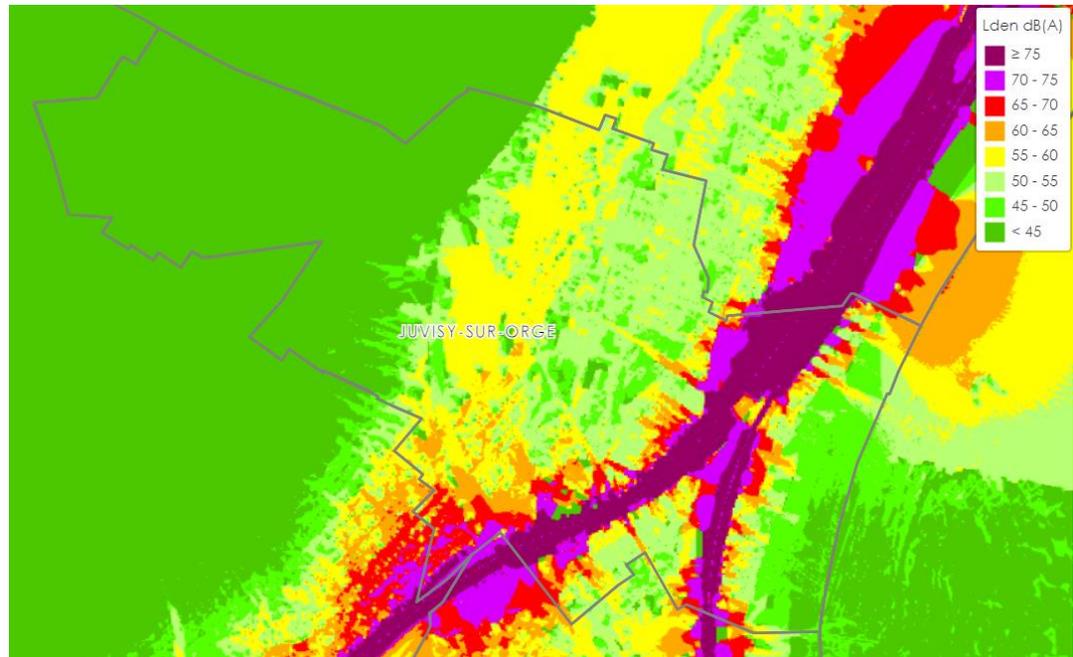
Plan des zones de bruit, PLU de Juvisy-sur-Orge

Les niveaux sonores que les constructions sont tenues de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit des infrastructures du réseau routier départemental sont :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Niveaux sonores à prendre en compte, PLU Juvisy-sur-Orge

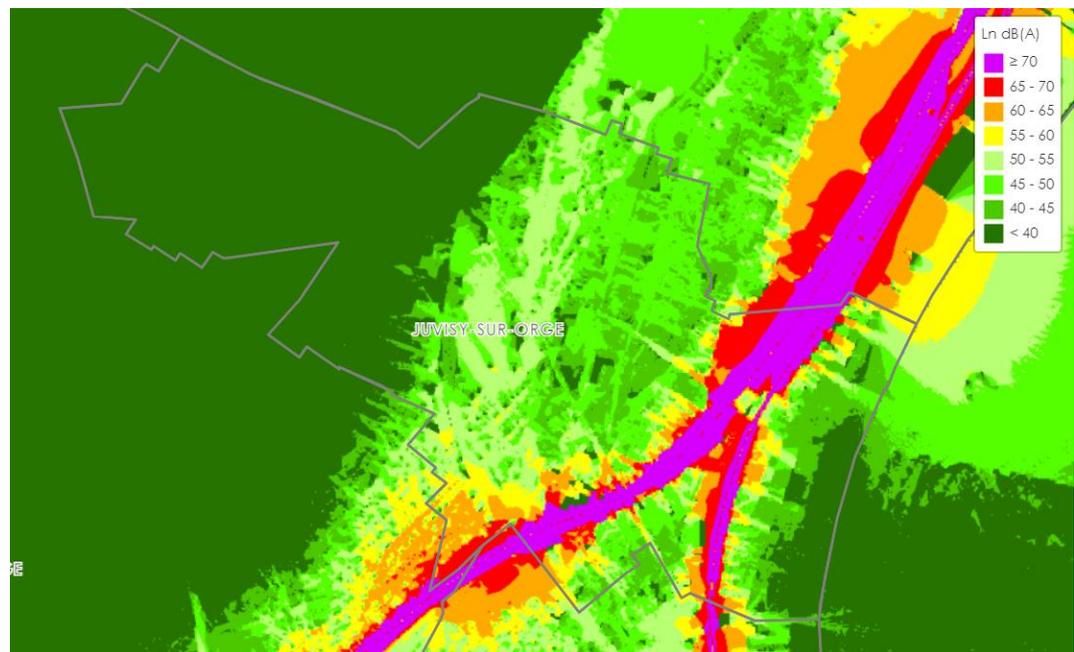
Les infrastructures ferroviaires, quant à elles, présentent des nuisances plus importantes mais plus contraintes sur la commune.



Nuisance diurne des infrastructures de transports ferroviaires à Juvisy, Bruitparif

Les nuisances liées au trafic ferroviaire atteignent des seuils de nuisances sonores importantes : elles sont supérieures à 75 dB(A) sur le tracé des voiries puis se dispersent en exposant les zones à des seuils allant de 75 dB(A) au plus proche des voies à 50 dB(A) en s'éloignant de celles-ci.

Cela signifie que les zones limitrophes des emprises ferroviaires sont susceptibles de contenir des bâtiments dont les façades sont exposées à un niveau sonore moyen d'au moins 70 dB(A).



Nuisance nocturne des infrastructures de transports ferroviaires à Juvisy, Bruitparif

Cependant, il est à noter que cette exposition aux nuisances n'est pas constante. La nuit, l'exposition au bruit diminue nettement. Effectivement, les façades des bâtiments longeant les emprises ferroviaires sont exposées à un niveau sonore moyen qui ne dépasse plus les 70 dB(A).

Il est à souligner que cette exposition est d'autant plus limitée la nuit, lorsque les habitations sont le plus occupées, car les trains ne circulent qu'en début et fin de nuit.

La commune est donc particulièrement exposée aux nuisances sonores même si celles-ci tendent à se résorber la nuit.

Synthèse des enjeux

La commune de Juvisy est située à 20 km au sud-est de Paris Elle s'inscrit dans un contexte urbain. La commune se divise en trois unités paysagères et topographiques : un plateau nord-ouest, un coteau abrupt central et une plaine alluviale au sud-est de la commune. La commune est traversée par l'Orge et rencontre la Seine sur la frontière est de son territoire. Les eaux occupent 3% du territoire, les 97% restants sont composés d'espaces artificialisés.

Le sol est composé en terrasse à partir de la Seine. Se succèdent des alluvions récentes, anciennes, puis au niveau du coteau abrupt des colluvions polygéniques, argile, glaire et calcaire et de marnes, argile, sables et calcaires au niveau du plateau.

Le climat du est de type océanique. La commune de Juvisy-sur-Orge est confrontée à des températures clémentes et une pluviométrie modérée même si les aléas climatiques tendent à s'intensifier ces dernières années.

La commune comprend le site classé du Parc Camille Flammarion ainsi que quatre sites inscrits : l'ancien parc et terrasse de Juvisy, le parc de Bel-Fontaine, le plan d'eau et les deux rives de l'Orge ainsi que les rives de la Seine. Deux ZNIEFF se trouvent aussi dans l'emprise de la commune : la ZNIEFF I du Coteau des vignes et la ZNIEFF II de la Vallée de la Seine.

Plusieurs corridors et réservoirs de biodiversité de la trame bleue sont identifiés par le SRCE. Les abords de la Seine et de l'Orge sont classés comme ayant des zones humides probables aux abords de leurs rives. Au niveau de l'Orge, cette zone humide s'étend au sud du coteau abrupt ainsi qu'à son flanc nord, lieu où commence le plateau.

Treize espèces de faunes et flores envahissantes ont été identifiées sur la commune. Deux types d'insectes et deux types d'espèces végétales, présents à Juvisy font l'objet de protection régionale depuis les années 1990.

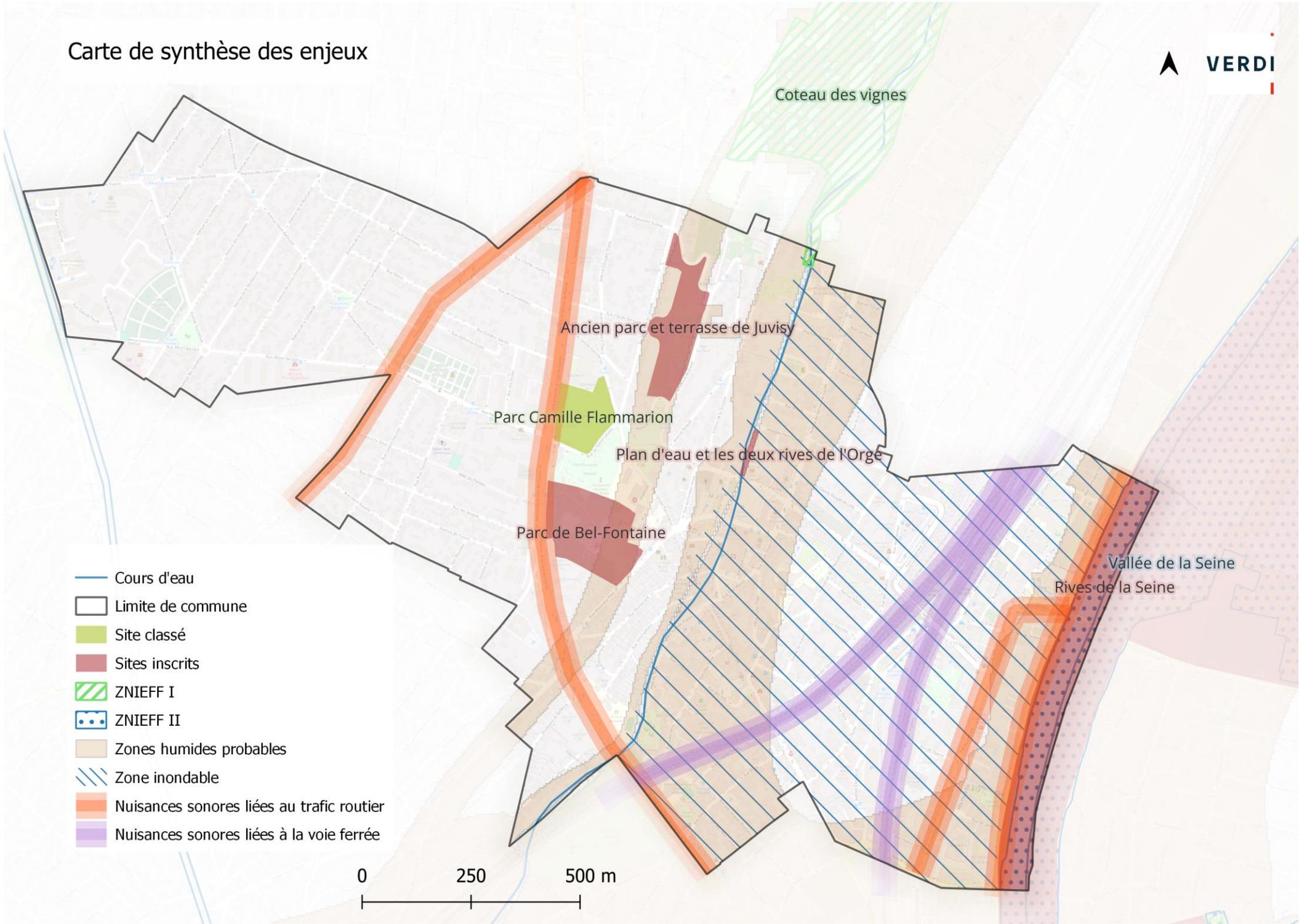
Les risques naturels présents sur la commune de Juvisy sont le risque d'inondation, le retrait-gonflement des argiles et le radon.

Les risques technologiques sur la commune sont liés à la présence d'ICPE, d'une canalisation de transport de matières dangereuses, d'installations nucléaires à proximité et à la pollution des sols par d'anciens sites industriels pollués.

La qualité de l'air y est relativement polluée en raison d'importants flux de transports en commun et routiers. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie et GES sont le secteur résidentiel (59%) et tertiaire (22%). L'énergie la plus utilisée est le gaz naturel puis l'électricité.

Enfin, des nuisances sonores importantes sont causées, d'abord par la nationale et les départementales traversant la commune, celles-ci atteignent des seuils de nuisances sonores supérieurs à 70 dB(A), ensuite par les voies ferrées, qui causent des nuisances sonores supérieurs à 75 dB(A).

Carte de synthèse des enjeux





VERDI